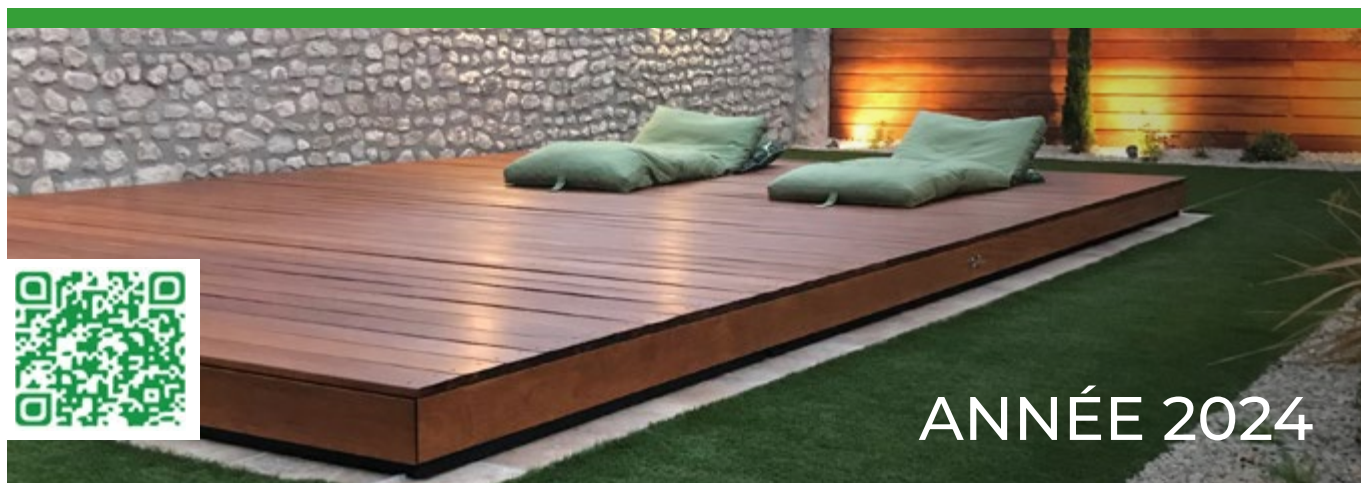




abris bas
abris hauts
abris de spas
terrasses mobiles



ANNÉE 2024

Photos non contractuelles

SOMMAIRE

PRÉAMBULE3

MERCI AVANT TOUT POUR L'INTÉRÊT
PORTÉ À NOS PRODUITS.3

VOS GARANTIES.....4

NOMBRE DE JOURS POTENTIELS
DE BAINADE.....5

AVANTAGES.....6

CE QU'APPORTE UN ABRI DE PISCINE.....6

NOTRE GAMME.....8

DESCRIPTIF TECHNIQUE8

ELITYS ANSEA 12

ELITYS BASCI 14

ELITYS MIANSO 16

ELITYS MIO 18

ELITYS PLATINE RAIL 20

AERYS LE 020 22

AERYS LE 180 24

AERYS TERBA 050..... 26

AERYS TERBA 180..... 28

STILYS.....30

STILYS TELESCOPIQUE32

STILYS DUO34

ATLAS 36

HERA38

REALISATION SUR MESURE.....40

NOS RECOMMANDATIONS 43

FORMALITES ADMINISTRATIVES
(DÉCLARATION TRAVAUX, PERMIS DE CONSTRUIRE) : 43

ACCÈS AU BASSIN.....44

MANIPULATION45

VITRAGE46

CONFIGURER VOTRE ABRI48

GAMME ELITYS / AERYS48

GAMME HERA.....50

CONSEILS DE SECURITE ET D'UTILISATION 54

CONSEILS D'ENTRETIEN.....55

GARANTIES..... 56

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 57

ULTIMES RECOMMANDATIONS 58

PRÉAMBULE

MERCI AVANT TOUT POUR L'INTÉRÊT PORTÉ À NOS PRODUITS.

En plus de la sécurité du bassin, du chauffage de l'eau, et de la sécurité à la norme NF P 90309, les abris sur-mesure EC'CREATION vous proposent :

- *Des manipulations aisées*
- *Un accès au bassin confortable*
- *Une structure exclusivement en aluminium*
- *Une finition soignée*
- *Des garanties inégalées*

L'objectif de cette documentation est de vous donner tous les éléments nécessaires afin que vous réalisiez le meilleur choix possible, c'est-à-dire celui qui vous donnera pleinement satisfaction tout le temps !

NB : Cette documentation est à lire attentivement et à conserver pour une consultation ultérieure.



Outre l'aspect de la sécurisation du bassin pour les enfants de moins de 5 ans, **un abri bas** est destiné à prolonger le temps de baignade d'une part en chauffant l'eau et d'autre part en protégeant le bassin des pollutions. Notez cependant que vous profiterez de votre piscine de 3 à 8 mois selon que l'accès au bassin soit aisé ou non !

Un abri haut assure la sécurité des enfants de moins de 5 ans, la protection des pollutions et le chauffage de l'eau. Il permet de créer un espace de vie autour du bassin que vous aménagerez à votre convenance (transats, salon de jardin, ...) et nécessite l'ajout d'une couverture afin de limiter l'humidité ambiante. Temps de baignade 7 à 9 mois, voire toute l'année pour ceux qui ajoutent des équipements complémentaires tels qu'une pompe à chaleur, couverture, chauffage de l'air ambiant, ...

Une terrasse mobile protégera votre bassin des pollutions sans chauffer l'eau si elle est recouverte de matériaux opaques.

L'abri de spa offre un espace agréable invitant au partage et au bien-être.

VOS GARANTIES :

Attestés conformes aux normes de sécurité NF P 90308 (STILYS) et NF P 90309 (ELITYS, AERYS, HERA), nos produits sont couverts par notre garantie fabricant de 10 ans et aussi par une garantie d'assurance décennale dès lors que les travaux entrepris sont soumis à assurance décennale obligatoire et qu'ils sont constitutifs d'un ouvrage.

En outre, notre société est certifiée ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement), ISO 45001 (santé et sécurité au travail) et a obtenu le « Label Proabris-entreprise certifiée » auprès de la Fédération des Professionnels de la Piscine.

Nous mesurons et affichons en toute transparence la satisfaction de nos clients : les avis figurant sur notre site internet sont authentiques.

Votre revendeur ou l'équipe EC'CREATION peuvent vous réaliser une étude personnalisée. Si vous en avez la possibilité, nous vous proposons de venir en nos locaux de Chaponnay (69) sur rendez-vous.

Les baignades en période d'intersaison durent de 10 à 20 mn en moyenne et il est très agréable de se baigner sous abri lors des baignades de courtes durées le soir en rentrant du travail par exemple. Ces baignades ne sont possibles que dans la mesure où l'accès au bassin est rapide et sans effort,

et la hauteur sous abri suffisante. Si l'accès au bassin est contraignant (enlèvement ou démontage partiel de l'abri, accès non confortable), on ne profite pas de sa piscine malgré une eau chaude et propre.

NOMBRE DE JOURS POTENTIELS DE BAIGNADE :

Piscine sans abri	JAN	Fév	MARS	AVR	Mai	JUIN	JUIL	Août	Sept	OCT	NOV	Déc	TOTAL
Sans équipement						5	25	20	5				55
avec volet et pompe à chaleur					5	10	25	25	10				75

Piscine avec abri	JAN	Fév	MARS	AVR	Mai	JUIN	JUIL	Août	Sept	OCT	NOV	Déc	TOTAL
Abri basique					5	10	25	25	10				75
Abri avec accès aisé au bassin			15	30	31	30	31	31	30	25			223

**75 jours par an environ avec un abri sans accès !
jusqu'à 223 jours / an avec un abri permettant d'accéder aisément à sa piscine !**

NB : ces valeurs correspondent à l'utilisation d'une piscine installée en région Rhône-Alpes et visent uniquement à comparer les différents équipements. Elles mettent surtout en évidence que se baigner sous abri augmente considérablement la période de baignade. Certains utilisateurs se baignent toute l'année avec l'ajout d'un système de chauffage.

AVANTAGES



CE QU'APPORTE UN ABRI DE PISCINE

+ DE SECURITE

En plus de la sécurisation du bassin, l'abri de piscine vous apporte en plus :

- une eau propre (pas de pollution extérieure) ;
- le chauffage de l'eau naturel par effet de serre (augmentation de la température de 6 à 10°C) ;
- la possibilité de se baigner dans une ambiance chauffée sans courant d'air ;
- une meilleure stabilité chimique
- de l'eau (eaux de pluie évacuées à l'extérieur du bassin) ;
- des économies sur les produits d'entretien ;

Piscine avec abri	Alarmes	Bâches	Volet	Volet + pompe à chaleur	Abri bas classique (plat, relevable, coulissant)	Abri Ec'création
Protection enfants de moins de 5 ans	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Protection contre les pollutions extérieures	Non	Oui	Non	Non (les pollutions sur le volet vont ensuite dans la piscine)	Oui	Oui
Chauffage de l'eau	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Prolongation du temps de baignade	Non	Non	Non	1 à 2 mois	1 à 2 mois	4 mois avec module d'accès
Facilité des manipulations	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui
Garantie 10 ans	Non	Non	Non	Par le fabricant	Par le fabricant	Par le fabricant + assurance



+ DE CONFORT

Pour que le confort d'utilisation soit optimal, il faut considérer qu'une personne seule puisse accéder au bassin et ventiler l'abri sans contrainte. Pour un abri bas le confort sera optimal s'il satisfait les conditions suivantes :

- hauteur suffisante pour se baigner dessous ;
- accès aisé au bassin sans effort ;
- profil de guidage au sol ;
- façade repliable pour découvrir partiellement la piscine ;
- éléments télescopiques pour pouvoir dégager le bassin en totalité ;

UN ABRI EC'CREATION VOUS APPORTE EN PLUS :

- un niveau de finition soigné (structure exclusivement en aluminium, absence d'usinage, étanchéité renforcée, matériaux de 1^{er} choix) ;
- une configuration adaptée à vos attentes pour un confort d'utilisation inégalé ;
- une résistance à la neige élevée ;
- des attestations de conformité établies par le laboratoire national d'essais ;
- des garanties d'assurance en plus de la garantie fabricant ;
- des garanties de qualité, de sécurité et de respect de l'environnement (entreprise certifiée ISO 9001, ISO 45001 et ISO 14001 ; label «Proabris») ;
- Une fabrication 100% Française pour les modèles **ELITYS**, **AERYS**, **STILYS** et **ATLAS**
- La pose réalisée par notre personnel salarié pour tous les modèles (pas de sous-traitants) ;

NOTRE GAMME (DESCRIPTIF TECHNIQUE)

STRUCTURE :

Structure légère en aluminium 6060 T5 ou T6 thermo laquée (Qualicoat & Qualimarine) ;

VITRAGE :

Plaques alvéolaires épaisseur 8mm en polycarbonate, traitées contre les UV sur les 2 faces. Plaques transparentes épaisseur 2,5mm, 3mm ou 4mm en polycarbonate, traitées contre les UV sur les 2 faces.

COULISSEMENT / ROULETTES AU SOL :

Plus le support est plan et lisse, plus le coulisement est aisé. Supports pour lesquels des précautions sont à prendre : sols en résines, dalles gravillonnées, défaut de planéité important (fort relief, joints > 5mm) ;

Gamme ELITYS & AERYS :

roulettes de diamètre 75mm montées sur un roulement inox. Bande de roulement élastomère largeur 25mm. Chaque module est équipé de 4 roulettes voire davantage lorsque la planéité du support n'est pas adaptée.

Gamme STILYS : roulettes de diamètre 125mm montées sur roulement inox. Chaque ensemble est équipé de 4 roulettes voire davantage selon la dimension.

SYSTEME DE GUIDAGE :

Chaque module comprend 2 à 4 roulettes pour un guidage éliminant tout risque de coincement (breveté). Un système de butée empêche les modules de se séparer les uns des autres. Un profil de guidage complémentaire au sol (du côté opposé à la zone de vie) rend la manipulation plus aisée.

ETANCHEITE :

Etanchéité au sol et entre les modules par brosses polyamide montées sur rail inox. Etanchéité en façade par bavette élastomère (Gamme ELITYS et AERYS). STILYS : étanchéité périphérique par brosses polyamide. **NB :** nos abris pour piscines et spas ne sont pas parfaitement étanches, cela nuirait à leur fonctionnement.

VISSERIE ET ACCESSOIRES :

Visserie inox A4 (qualité marine), A2 (écrous à sertir par exemple) ou aluminium. Tous les accessoires sont traités contre la corrosion.

« UN ABRI NE SE SUBSTITUE NI AU BON SENS NI A LA RESPONSABILITE INDIVIDUELLE. IL N'A PAS POUR BUT NON PLUS DE SE SUBSTITUER A LA VIGILANCE DES PARENTS ET/OU ADULTES RESPONSABLES QUI DEMEURE LE FACTEUR ESSENTIEL POUR LA PROTECTION DES JEUNES ENFANTS »

Ils sont conformes à la Norme Française P 90-309 (cf. page 45) et garantis 10 ans (cf. page 48). Un abri de piscine est au sens de la NF P 90309 un ensemble considéré comme amovible et dissociable des ouvrages existants, comme un bien meuble. C'est un élément de protection par destination qui est actuellement hors champ d'application du bâtiment : un abri de piscine ou de spa n'est pas soumis aux règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions ni aux règles de surface habitable, contrairement aux vérandas par exemple.

NATURE DU SOL :

Le sol doit être adapté à la fixation et au coulisement de l'abri : carrelage ou dallage posé sur dalle béton, dalle béton nue, pentes pour évacuation des eaux <2% et perpendiculaires au sens de coulisement.



GAMME ELITYS & AERYS :

des longrines bétons au droit des points de fixation peuvent suffire (à faire valider au cas par cas par nos services).

GAMME STILYS :

ne pas créer de pente dans le sens du coulissement.

GAMME ATLAS :

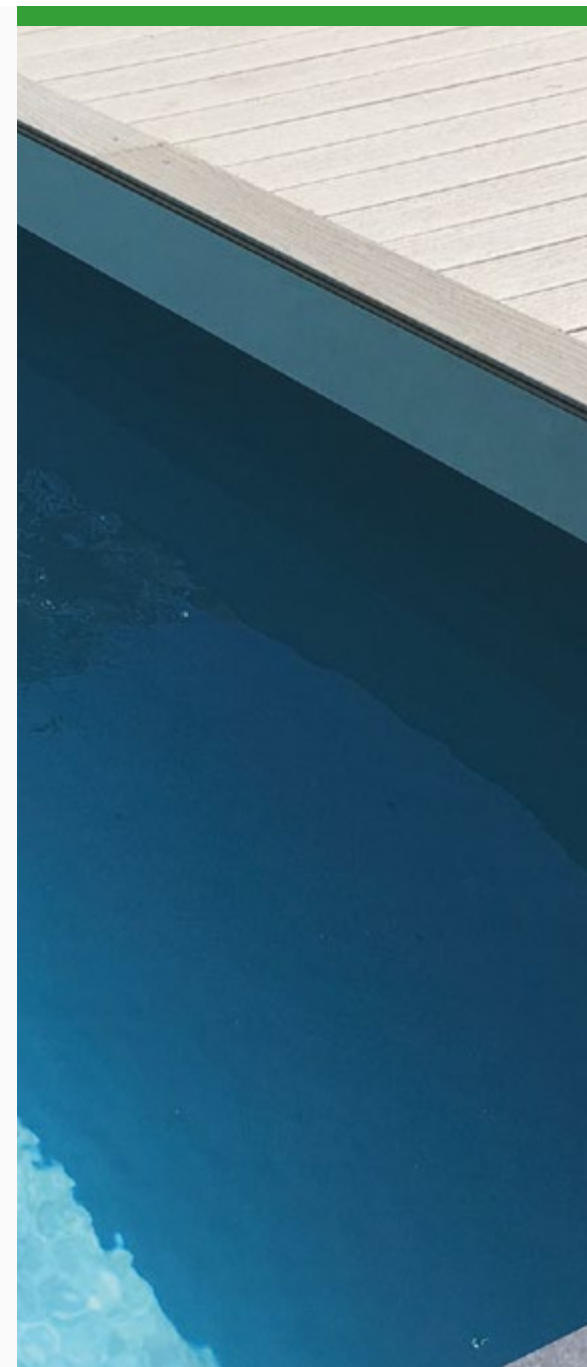
le sol doit être lisse et plan sous l'ensemble de l'abri.

GAMME HERA :

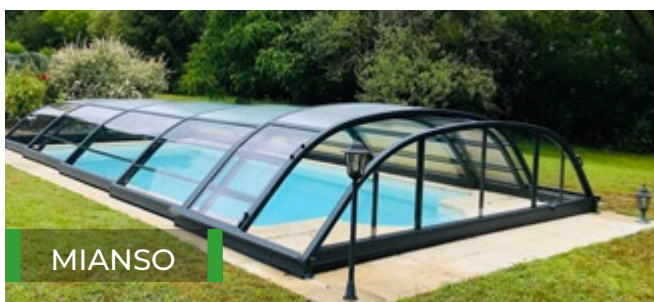
le sol doit être constitué d'une dalle béton ferraillée de 13cm d'épaisseur (béton dosé à 350 kg/m³).

Les accès de l'existant pour les abris adossés ou accolés doivent être sécurisés par le propriétaire.

NB : un gazon synthétique (même posé sur dalle béton), une résine amortissante (telle que celles utilisées pour les jeux d'enfants), la présence d'une membrane d'étanchéité sous le dallage ne sont pas des supports adaptés à la réception d'un abri télescopique, de spa ou d'une terrasse mobile.



GAMME ELITYS



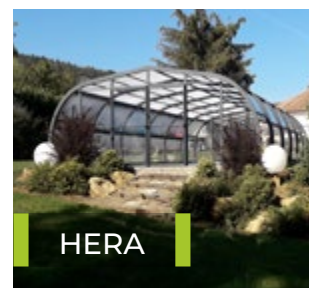
GAMME AERYS



GAMME STILYS



AUTRES PRODUITS





ANSEA (GAMME ELITYS)

Lignes fluides et douces, pas d'usinage apparent ;

Structure mobile télescopique harmonieuse et cossue, teinte grise claire RAL 7042, ou foncée RAL 7016 ;

Tous les modules coulissent les uns sous les autres ;

Vitrage exclusivement en polycarbonate (8mm alvéolaire en toiture, 2,5 mm plein sur les cotés et extrémités en option) ;

Volet relevable 16cm en bas de chaque façade pour échapper les margelles ;

Pièces de fixation au sol intégrées, verrouillage sécurisé aux extrémités ;

Conforme la NF P 90-309 ;

Manipulations d'ouverture et de fermeture possibles par 1 seule personne (*)

(*) : cet abri a été conçu pour qu'une personne normalement constituée puisse le manipuler seule au quotidien. Il va de soi que les manipulations seront toujours plus aisées à 2 personnes. La facilité de coulissement dépend exclusivement du support sur lequel il roule.

taille abri intérieur(m)	taille abri extérieur (m)	nb d'éléments	hauteur min.(m)	hauteur max. (m)	Reprise de charge de neige (daN/m²)
3,80 x 6,30	4,41 x 6,45	3	0,58	0,77	90
3,80 x 8,43	4,66 x 8,58	4	0,58	0,84	90
3,80 x 10,55	4,91 x 10,70	5	0,58	0,91	90
3,80 x 12,68	5,15 x 12,83	6	0,58	0,98	90
4,30 x 6,30	4,91 x 6,45	3	0,58	0,77	75
4,30 x 8,43	5,16 x 8,58	4	0,58	0,84	75
4,30 x 10,55	5,40 x 10,70	5	0,58	0,91	75
4,30 x 12,68	5,65 x 12,83	6	0,58	0,98	75
4,80 x 6,30	5,41 x 6,45	3	0,58	0,81	75
4,80 x 8,43	5,66 x 8,58	4	0,62	0,88	75
4,80 x 10,55	5,90 x 10,70	5	0,62	0,95	75
4,80 x 12,68	6,15 x 12,83	6	0,62	1,02	75
5,30 x 6,30	5,91 x 6,45	3	0,62	0,81	75
5,30 x 8,43	6,16 x 8,58	4	0,62	0,88	75
5,30 x 10,55	6,40 x 10,70	5	0,62	0,95	75
5,30 x 12,68	6,65 x 12,83	6	0,62	1,03	75

NB : autres dimensions possibles (largeur 3,30 ... couloirs de nage ...)

Configuration possible :

NB : Coulissement grands éléments sur petits recommandés pour que les manipulations soient aisées ; Les tolérances sur les dimensions sont de +/-3cm ;

- Accès (trappe) coulissant,
- 1 ou 2 cotés transparents,
- 1 ou 2 façades transparentes,
- Grande façade repliable,
- Grande façade avec ouverture coulissante,
- Guidage au sol, fixations automatiques,
- Largeur et longueur sur mesure.

Configurer son abri revient à le personnaliser afin qu'il corresponde parfaitement à vos attentes.

VUE 3D



ABRI REPLIE (Ex. : 4 éléments)



L'abri bas qui apporte le plus d'esthétisme et de discrétion



BASCI (GAMME ELITYS)

Lignes fluides et douces, pas d'usinage apparent ;

Structure mobile télescopique harmonieuse et cossue, teinte grise claire RAL 7042, ou foncée RAL 7016 ;

Tous les modules couissent les uns sous les autres ;

Vitrage exclusivement en polycarbonate (8mm alvéolaire en toiture, 2,5 mm plein sur les cotés et extrémités en option) ;

Volet relevable 16cm en bas de chaque façade pour échapper les margelles ;

Pièces de fixation au sol intégrées, verrouillage sécurisé aux extrémités ;

Conforme à la NF P 90-309 ;

Manipulations d'ouverture et de fermeture possibles par 1 seule personne (*)

(*) : cet abri a été conçu pour qu'une personne normalement constituée puisse le manipuler seule au quotidien. Il va de soi que les manipulations seront toujours plus aisées à 2 personnes. La facilité de couissement dépend exclusivement du support sur lequel il roule.

taille abri intérieur(m)	taille abri extérieur (m)	nb d'éléments	hauteur min.(m)	hauteur max. (m)	Reprise de charge de neige (daN/m ²)
3,80 x 6,30	4,41 x 6,45	3	0,78	0,97	90
3,80 x 8,43	4,66 x 8,58	4	0,78	1,03	90
3,80 x 10,55	4,91 x 10,70	5	0,78	1,10	90
3,80 x 12,68	5,15 x 12,83	6	0,78	1,17	90
4,30 x 6,30	4,91 x 6,45	3	0,85	1,04	90
4,30 x 8,43	5,16 x 8,58	4	0,85	1,11	90
4,30 x 10,55	5,40 x 10,70	5	0,85	1,18	90
4,30 x 12,68	5,65 x 12,83	6	0,85	1,25	90
4,80 x 6,30	5,41 x 6,45	3	0,93	1,12	90
4,80 x 8,43	5,66 x 8,58	4	0,93	1,19	90
4,80 x 10,55	5,90 x 10,70	5	0,93	1,26	90
4,80 x 12,68	6,15 x 12,83	6	0,93	1,33	90
5,30 x 6,30	5,91 x 6,45	3	1,01	1,20	90
5,30 x 8,43	6,16 x 8,58	4	1,01	1,26	90
5,30 x 10,55	6,40 x 10,70	5	1,01	1,33	90
5,30 x 12,68	6,65 x 12,83	6	1,01	1,40	90
5,70 x 8,43	6,56 x 8,58	4	1,07	1,33	90
5,70 x 10,55	6,80 x 10,70	5	1,07	1,39	90

NB : autres dimensions possibles (largeur 3,30 ... couloirs de nage ...)

Configuration possible :

NB : Couissement petits éléments sous grands ou grands sur petits (recommandés) ; Les tolérances sur les dimensions sont de +/- 3cm ;

- Accès (trappe) coulissant,
- 1 ou 2 cotés transparents,
- 1 ou 2 façades transparentes,
- Petite ou grande façade repliable,
- Petite ou grande façade avec ouverture coulissante,
- Guidage au sol, fixations automatiques,
- Largeur et longueur sur mesure.

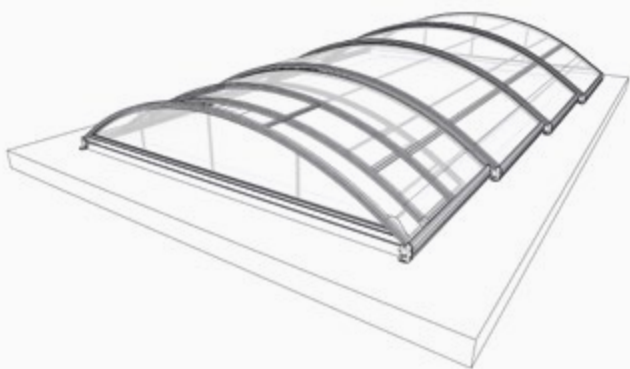
Configurer son abri revient à le personnaliser afin qu'il corresponde parfaitement à vos attentes.



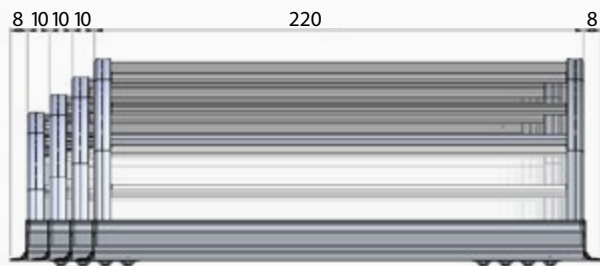
L'abri bas classique dont la hauteur assure une baignade confortable sous abri



VUE 3D



ABRI REPLIE (Ex. : 4 éléments)



MIANSO (GAMME ELITYS)

Lignes fluides et douces, pas d'usinage apparent ;

Structure mobile télescopique harmonieuse et cossue, teinte grise claire RAL 7042, ou foncée RAL 7016 ; ;

Tous les modules couissent les uns sous les autres ;

Vitrage exclusivement en polycarbonate (8mm alvéolaire en toiture, 2,5 mm plein sur les cotés et extrémités en option) ;

Volet relevable 16cm en bas de chaque façade pour échapper les margelles ;

Pièces de fixation au sol intégrées, verrouillage sécurisé aux extrémités ;

Conforme à la NF P 90-309 ;

Manipulations d'ouverture et de fermeture possibles par 1 seule personne (*)

(*) : cet abri a été conçu pour qu'une personne normalement constituée puisse le manipuler seule au quotidien. Il va de soi que les manipulations seront toujours plus aisées à 2 personnes. La facilité de couissement dépend exclusivement du support sur lequel il roule.

taille abri intérieur(m)	taille abri extérieur (m)	nb d'éléments	hauteur min.(m)	hauteur max. (m)	Reprise de charge de neige (daN/m²)
3,80 x 6,30	4,29 x 6,45	3	0,84	1,03	90
3,80 x 8,43	4,48 x 8,58	4	0,84	1,10	90
3,80 x 10,55	4,67 x 10,70	5	0,84	1,17	90
3,80 x 12,68	4,86 x 12,83	6	0,84	1,24	90
4,30 x 6,30	4,79 x 6,45	3	0,91	1,10	90
4,30 x 8,43	4,98 x 8,58	4	0,91	1,17	90
4,30 x 10,55	5,17 x 10,70	5	0,91	1,24	90
4,30 x 12,68	5,36 x 12,83	6	0,91	1,31	90
4,80 x 6,30	5,29 x 6,45	3	0,91	1,10	90
4,80 x 8,43	5,48 x 8,58	4	0,91	1,17	90
4,80 x 10,55	5,67 x 10,70	5	0,91	1,24	90
4,80 x 12,68	5,86 x 12,83	6	0,91	1,31	90
5,30 x 6,30	5,79 x 6,45	3	0,91	1,10	90
5,30 x 8,43	5,98 x 8,58	4	0,91	1,17	90
5,30 x 10,55	6,17 x 10,70	5	0,91	1,24	90
5,30 x 12,68	6,36 x 12,83	6	0,91	1,31	90
5,70 x 8,43	6,38 x 8,58	4	0,91	1,17	75
5,70 x 10,55	6,57 x 10,70	5	0,91	1,24	75
5,70x12,68	6,76 x 12,83	6	0,91	1,31	75

NB : autres dimensions possibles (largeur 3,30 ... couloirs de nage ...)

Configuration possible :

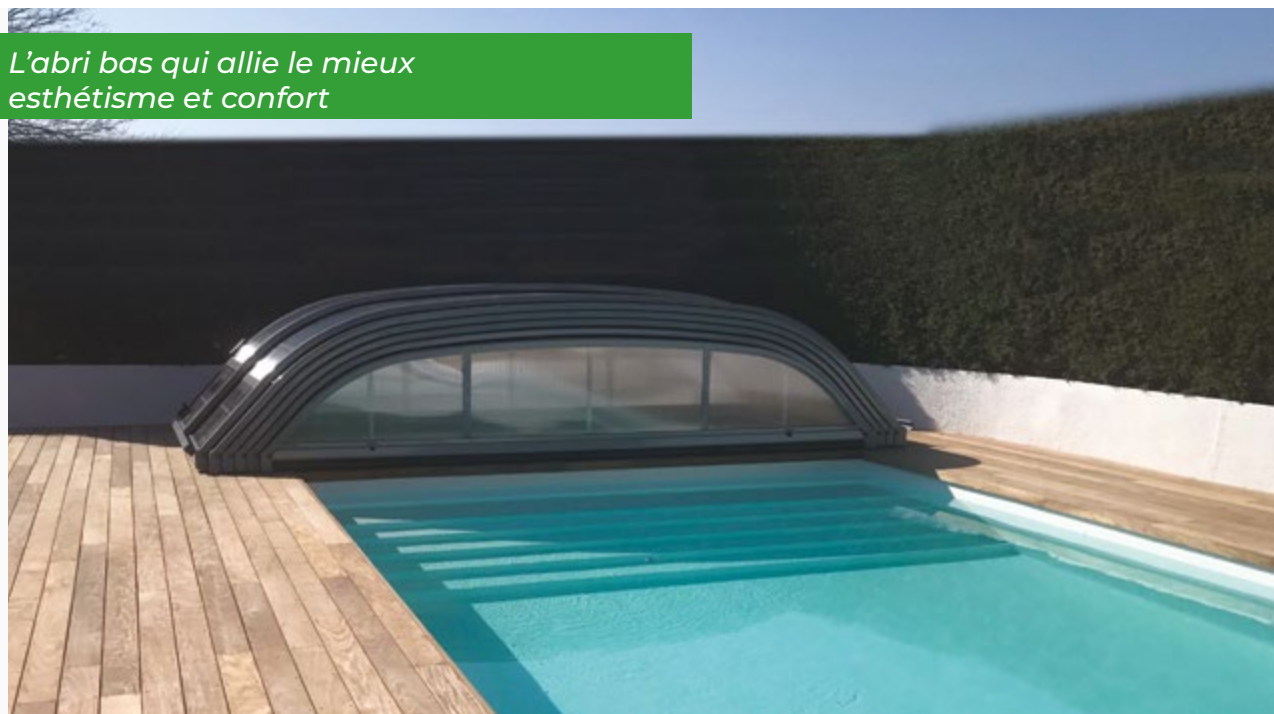
NB : Couissement petits éléments sous grands ou grands sur petits (recommandés) ; Les tolérances sur les dimensions sont de +/-3cm ;

- Accès (trappe) coulissant,
- 1 ou 2 cotés transparents,
- 1 ou 2 façades transparentes,
- Petite ou grande façade repliable,
- Petite ou grande façade avec ouverture coulissante,
- Guidage au sol, fixations automatiques,
- Largeur et longueur sur mesure.

Configurer son abri revient
à le personnaliser afin qu'il
corresponde parfaitement à
vos attentes.



L'abri bas qui allie le mieux
esthétisme et confort



VUE 3D



ABRI REPLIE (Ex. 4 éléments)



MIO (GAMME ELITYS)

Lignes fluides et douces, pas d'usinage apparent ;

Structure mobile télescopique harmonieuse et cossue, teinte grise claire RAL 7042, ou foncée RAL 7016 ;

Tous les modules couissent les uns sous les autres ;

Vitrage exclusivement en polycarbonate (8mm alvéolaire en toiture, 2,5 mm plein sur les cotés et extrémités en option) ;

Volet relevable 16cm en bas de chaque façade pour échapper les margelles ;

Pièces de fixation au sol intégrées, verrouillage sécurisé aux extrémités ;

Conforme à la NF P 90-309 ;

Manipulations d'ouverture et de fermeture possibles par 1 seule personne (*)

(*) : cet abri a été conçu pour qu'une personne normalement constituée puisse le manipuler seule au quotidien. Il va de soi que les manipulations seront toujours plus aisées à 2 personnes. La facilité de couissement dépend exclusivement du support sur lequel il roule.

taille abri intérieur(m)	taille abri extérieur (m)	nb d'éléments	hauteur min.(m)	hauteur max. (m)	Reprise de charge de neige (daN/m²)
3,80 x 6,30	4,29 x 6,45	3	1,07	1,26	90
3,80 x 8,43	4,48 x 8,58	4	1,07	1,33	90
3,80 x 10,55	4,67 x 10,70	5	1,07	1,40	90
3,80 x 12,68	4,86 x 12,83	6	1,07	1,47	90
4,30 x 6,30	4,79 x 6,45	3	1,18	1,37	90
4,30 x 8,43	4,98 x 8,58	4	1,18	1,44	90
4,30 x 10,55	5,17 x 10,70	5	1,18	1,51	90
4,30 x 12,68	5,36 x 12,83	6	1,18	1,58	90
4,80 x 6,30	5,29 x 6,45	3	1,29	1,48	90
4,80 x 8,43	5,48 x 8,58	4	1,29	1,55	90
4,80 x 10,55	5,67 x 10,70	5	1,29	1,62	90
4,80 x 12,68	5,86 x 12,83	6	1,29	1,69	90
5,30 x 6,30	5,79 x 6,45	3	1,40	1,59	90
5,30 x 8,43	5,98 x 8,58	4	1,40	1,66	90
5,30 x 10,55	6,17 x 10,70	5	1,40	1,73	90
5,30 x 12,68	6,36 x 12,83	6	1,40	1,80	90

NB : autres dimensions possibles (largeur 3,30 ... couloirs de nage ...)

Configuration possible :

NB : Couissement petits éléments sous grands ou grands sur petits (recommandés) ; Les tolérances sur les dimensions sont de +/-3cm ;

- Accès (trappe) coulissant,
- 1 ou 2 cotés transparents,
- 1 ou 2 façades transparentes,
- Petite ou grande façade repliable,
- Petite ou grande façade avec ouverture coulissante,
- Guidage au sol, fixations automatiques,
- Largeur et longueur sur mesure.

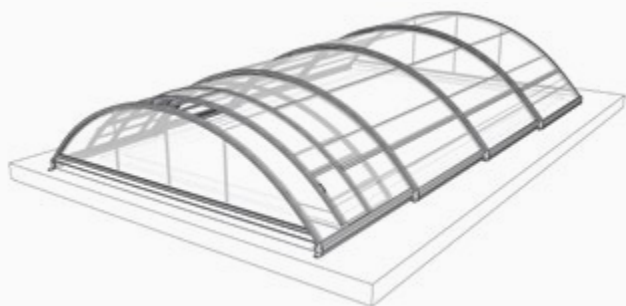
Configurer son abri revient à le personnaliser afin qu'il corresponde parfaitement à vos attentes.



L'abri bas qui procure le meilleur confort intérieur



VUE 3D



ABRI REPLIE (Ex. 4 éléments)



ELITYS PLATINE RAIL

Lignes fluides et douces, pas d'usinage apparent ;

Structure mobile télescopique harmonieuse et cossue, teinte gris clair (RAL 7042) ou gris foncé (RAL 7016) ;

Tous les modules coulissent les uns sous les autres ;

Vitrage exclusivement en polycarbonate (8mm alvéolaire, 2,5mm plein sur les côtés et extrémités en option) ;

Volet relevable 16cm en bas de chaque façade pour échapper aux margelles ;

Coulissement sur platine rail avec fonction anti-soulèvement ;

2 formes disponibles : Mianso et Mio ;

Manipulations d'ouverture et de fermeture possibles par 1 seule personne (*)

(*) cet abri a été conçu pour qu'une personne normalement constituée puisse le manipuler seule au quotidien

Taille abri intérieur(m)	Taille abri extérieur (m)	Modèle	Nb d'éléments	hauteur min.(m)	hauteur max. (m)	Reprise de charge de neige (daN/m²)
3,80 x 6,30	3,80 x 6,30	Mianso / Mio	3	0,84 / 1,07	1,03 / 1,26	90
3,80 x 8,43	3,80 x 8,43	Mianso / Mio	4	0,84 / 1,07	1,10 / 1,33	90
3,80 x 10,55	3,80 x 10,55	Mianso / Mio	5	0,84 / 1,07	1,17 / 1,40	90
3,80 x 12,68	3,80 x 12,68	Mianso / Mio	6	0,84 / 1,07	1,24 / 1,47	90
4,30 x 6,30	4,30 x 6,30	Mianso / Mio	3	0,91 / 1,18	1,10 / 1,37	90
4,30 x 8,43	4,30 x 8,43	Mianso / Mio	4	0,91 / 1,18	1,17 / 1,44	90
4,30 x 10,55	4,30 x 10,55	Mianso / Mio	5	0,91 / 1,18	1,24 / 1,51	90
4,30 x 12,68	4,30 x 12,68	Mianso / Mio	6	0,91 / 1,18	1,31 / 1,58	90
4,80 x 6,30	4,80 x 6,30	Mianso / Mio	3	0,91 / 1,29	1,10 / 1,48	90
4,80 x 8,43	4,80 x 8,43	Mianso / Mio	4	0,91 / 1,29	1,17 / 1,55	90
4,80 x 10,55	4,80 x 10,55	Mianso / Mio	5	0,91 / 1,29	1,24 / 1,62	90
4,80 x 12,68	4,80 x 12,68	Mianso / Mio	6	0,91 / 1,29	1,31 / 1,69	90
5,30 x 6,30	5,30 x 6,30	Mianso / Mio	3	0,91 / 1,40	1,10 / 1,59	90
5,30 x 8,43	5,30 x 8,43	Mianso / Mio	4	0,91 / 1,40	1,17 / 1,66	90
5,30 x 10,55	5,30 x 10,55	Mianso / Mio	5	0,91 / 1,40	1,24 / 1,73	90
5,30 x 12,68	5,30 x 12,68	Mianso / Mio	6	0,91 / 1,40	1,31 / 1,80	90
5,70 x 6,30	5,70 x 6,30	Mianso	3	0,91	1,1	90
5,70 x 8,43	5,70 x 8,43	Mianso	4	0,91	1,17	90
5,70 x 10,55	5,70 x 10,55	Mianso	5	0,91	1,24	90
5,70 x 12,68	5,70 x 12,68	Mianso	6	0,91	1,31	90

NB : autres dimensions possibles (largeur 3,30 ... couloirs de nage ...)

Configuration sur mesure :

NB : Coulissement petits éléments sous grands ou grands sur petits ; Les tolérances sur les dimensions sont de +/-3cm ; Les dimensions mentionnées dans le tableau ci-dessus correspondent à un abri sans trappe d'accès coulissante ni motorisation

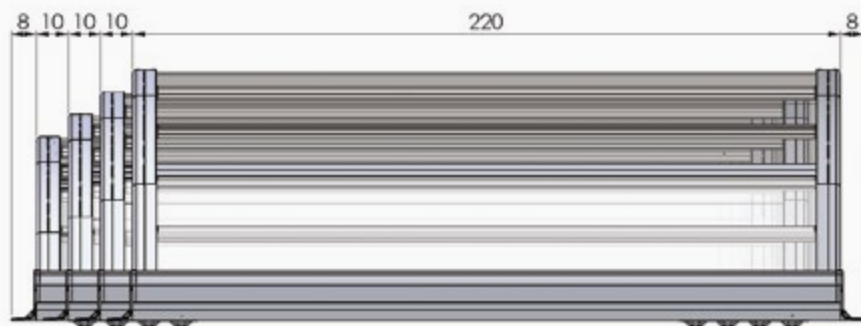
- Accès (trappe) coulissant sur petit ou grand module,
- 1 ou 2 côtés transparents (ht0,7 ou 1,4m),
- 1 ou 2 façades transparentes,
- Tout transparent (forme Mio)
- Petite ou grande façade transparente
- Petite ou grande façade avec ouverture coulissante,
- Platine toute longueur sous tous les modules (De base : pose en escalier)



L'abri au coulisement optimal



ABRI REPLIE (Ex. 4 éléments)



Installation exclusivement sur dallage / carrelage scellé sur dalle béton.

LE 020 (GAMME AERYs)

Lignes fluides et douces, pas d'usinage apparent ;

Structure mobile télescopique harmonieuse et cossue, teinte grise claire RAL 7042, ou foncée RAL 7016 ;

Tous les modules couissent les uns sous les autres ;

Vitrage exclusivement en polycarbonate (8mm alvéolaire en toiture, 2,5 mm plein sur les cotés) ;

Volet relevable 16cm en bas de la petite façade pour échapper les margelles ;

Pièces de fixation au sol intégrées, verrouillage sécurisé aux extrémités ;

Conforme à la NF P 90-309 ;

Manipulations d'ouverture et de fermeture possibles par 1 seule personne (*)

(*) : cet abri a été conçu pour qu'une personne normalement constituée puisse le manipuler seule au quotidien. Il va de soi que les manipulations seront toujours plus aisées à 2 personnes. La facilité de couissement dépend exclusivement du support sur lequel il roule.

taille abri intérieur(m)	taille abri extérieur (m)	nb d'éléments	hauteur min.(m)	hauteur max. (m)	Reprise de charge de neige (daN/m ²)
3,30 x 6,30	3,79 x 6,45	3	0,38	0,58	45
3,30 x 8,43	3,98 x 8,58	4	0,38	0,64	45
3,30 x 10,55	4,17 x 10,70	5	0,38	0,71	45
3,30 x 12,68	4,36 x 12,83	6	0,38	0,78	45
3,80 x 6,30	4,29 x 6,45	3	0,40	0,59	45
3,80 x 8,43	4,48 x 8,58	4	0,40	0,66	45
3,80 x 10,55	4,67 x 10,70	5	0,40	0,73	45
3,80 x 12,68	4,86 x 12,83	6	0,40	0,80	45
4,30 x 6,30	4,79 x 6,45	3	0,42	0,61	45
4,30 x 8,43	4,98 x 8,58	4	0,42	0,68	45
4,30 x 10,55	5,17 x 10,70	5	0,42	0,75	45
4,30 x 12,68	5,36 x 12,83	6	0,42	0,82	45

NB : autres dimensions possibles (largeur 2,80 ...)

Configuration possible :

NB : Couissement grands éléments sur petits ;
Les tolérances sur les dimensions sont de +/-3cm ;

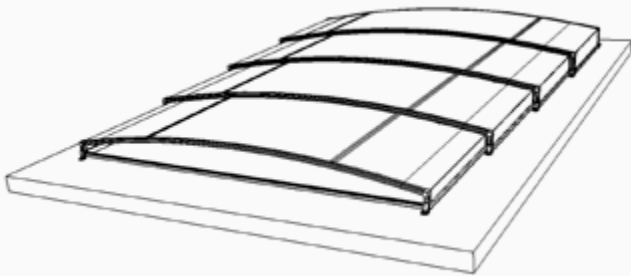
- Accès (trappe) coulissant verrouillable sur grand module,
- 1 ou 2 façades transparentes,
- Grande façade repliable,
- Grande façade avec ouverture coulissante,
- Guidage au sol sur 1 côté,
- Longueur sur mesure

Configurer son abri revient à le personnaliser afin qu'il corresponde parfaitement à vos attentes.



L'abri bas qui procure le meilleur confort intérieur

VUE 3D



ABRI REPLIE (Ex. 4 éléments)



LE 180 (GAMME AERYS)

Lignes fluides et douces, pas d'usinage apparent ;

Structure mobile télescopique harmonieuse et cossue, teinte grise claire RAL 7042, ou foncée RAL 7016 ;

Tous les modules couissent les uns sous les autres ;

Vitrage exclusivement en polycarbonate (8mm alvéolaire en toiture, 2,5 mm plein sur les cotés) ;

Volet relevable 16cm en bas de la petite façade pour échapper les margelles ;

Pièces de fixation au sol intégrées, verrouillage sécurisé aux extrémités ;

Conforme à la NF P 90-309 ;

Manipulations d'ouverture et de fermeture possibles par 1 seule personne (*)

(*) : cet abri a été conçu pour qu'une personne normalement constituée puisse le manipuler seule au quotidien. Il va de soi que les manipulations seront toujours plus aisées à 2 personnes. La facilité de coulissement dépend exclusivement du support sur lequel il roule.

taille abri intérieur(m)	taille abri extérieur (m)	nb d'éléments	hauteur min.(m)	hauteur max. (m)	Reprise de charge de neige (daN/m²)
4,50 x 12,68	5,72 x 12,98	6	1,27	1,80	60
4,68 x 10,55	5,72 x 10,70	5	1,37	1,80	60
4,87 x 8,43	5,72 x 8,58	4	1,47	1,80	60
5,06 x 6,30	5,72 x 6,45	3	1,56	1,80	60

Configuration possible :

NB : Coulissement grands éléments sur petits ;
Les tolérances sur les dimensions sont de +/-3cm ;

- 1 ou 2 Accès latéraux verrouillable sur grand ou petit module,
- Petite ou grande façade repliable,
- Guidage au sol sur 1 côté,
- 1 ou 2 façades transparentes,
- Petite ou grande façade avec ouverture coulissante,
- Longueur sur mesure

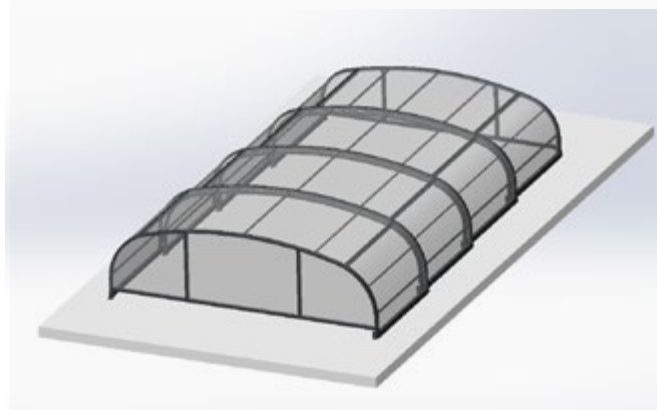
Configurer son abri revient à le personnaliser afin qu'il corresponde parfaitement à vos attentes.



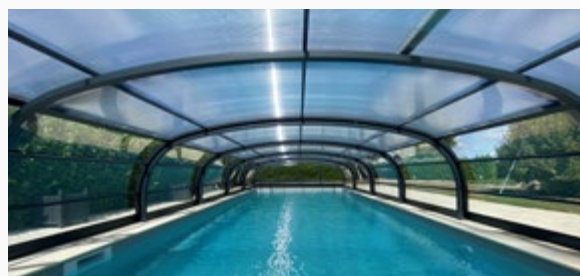
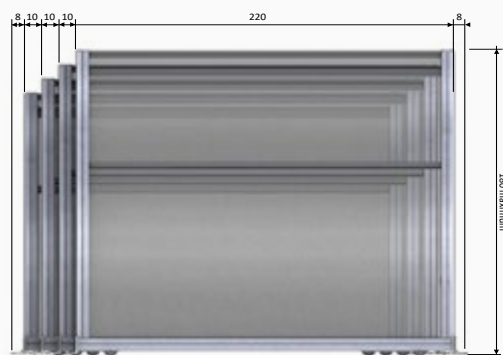
L'abri bas qui procure le meilleur confort intérieur



VUE 3D



ABRI REPLIE (Ex. 4 éléments)



AERYS TERBA 050

Lignes fluides et douces, pas d'usinage apparent ;

Structure mobile télescopique harmonieuse et cossue, teinte grise claire RAL 7042, ou foncée RAL 7016 ;

Tous les modules coulissent les uns sous les autres ;

Vitrage exclusivement en polycarbonate (8mm alvéolaire en toiture, 2,5 mm plein sur les cotés)

Volet relevable 16cm en bas de chaque façade pour échapper les margelles ;

Pièces de fixation au sol intégrées, verrouillage sécurisé aux extrémités ;

Conforme la NF P 90-309 ;

Manipulations d'ouverture et de fermeture possibles par 1 personne (*)

(*) : Cet abri a été conçu pour qu'une personne normalement constituée puisse le manipuler seule au quotidien. Il va de soi que les manipulations seront toujours plus aisées à 2 personnes. La facilité de coulissement dépend exclusivement du support sur lequel il roule.

taille abri intérieur(m)	taille abri extérieur (m)	nb d'éléments	hauteur min.(m)	hauteur max. (m)	Reprise de charge de neige (daN/m²)
6,30 x 8,43	7,29 x 8,78	4	0,64	1,07	80
6,30 x 10,55	7,53 x 10,90	5	0,64	1,17	75
6,30 x 12,68	7,77 x 13,03	6	0,64	1,27	70
6,30 x 14,80	8,01 x 15,15	7	0,64	1,37	65
6,80 x 8,43	7,79 x 8,78	4	0,65	1,09	75
6,80 x 10,55	8,03 x 10,90	5	0,65	1,19	70
6,80 x 12,68	8,27 x 13,03	6	0,65	1,29	65
6,80 x 14,80	8,51 x 15,15	7	0,65	1,39	60

NB : autres dimensions possibles (largeurs 5,30 ... 5,80 ...)

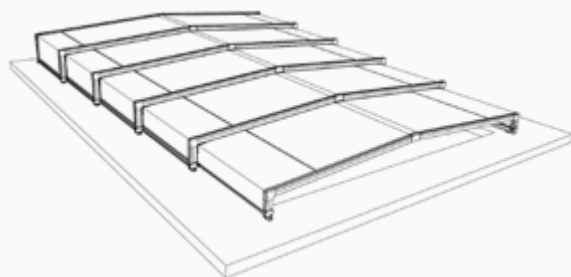
Configuration possible :

NB : Coulissement petits éléments sous grands ou grands sur petits (recommandé) ; les tolérances sur les dimensions sont de +/-3cm.

- Accès (trappe) coulissant
- Grande façade repliable,
- Guidage au sol,
- 1 ou 2 façades transparentes,
- Grande façade avec ouverture coulissante,
- Largeur et longueur sur mesure.

Configurer son abri revient à le personnaliser afin qu'il corresponde parfaitement à vos attentes.

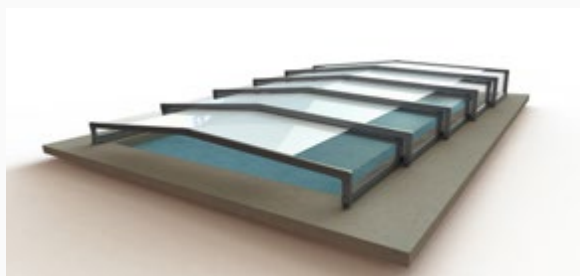
■ VUE 3D



■ ABRI REPLIE



L'abri bas grande largeur



AERYS TERBA 180

Lignes fluides et douces, pas d'usinage apparent ;

Structure mobile télescopique harmonieuse et cossue, teinte grise claire RAL 7042, ou foncée RAL 7016 ;

Tous les modules coulissent les uns sous les autres ;

Vitrage exclusivement en polycarbonate (8mm alvéolaire en toiture, 2,5 mm plein sur les cotés)

Volet relevable 16cm en bas de chaque façade pour échapper les margelles ;

Pièces de fixation au sol intégrées, verrouillage sécurisé aux extrémités ;

Conforme la NF P 90-309 ;

Manipulations d'ouverture et de fermeture possibles par 1 personne (*)

(*) : Cet abri a été conçu pour qu'une personne normalement constituée puisse le manipuler seule au quotidien. Il va de soi que les manipulations seront toujours plus aisées à 2 personnes. La facilité de coulissement dépend exclusivement du support sur lequel il roule.

taille abri intérieur(m)	taille abri extérieur (m)	nb d'éléments	hauteur min.(m)	hauteur max. (m)	Reprise de charge de neige (daN/m²)
6,30 x 8,43	7,29 x 8,78	4	1,40	1,80	80
6,30 x 10,55	7,53 x 10,90	5	1,30	1,80	75
6,30 x 12,68	7,77 x 13,03	6	1,21	1,80	70
6,30 x 14,80	8,01 x 15,15	7	1,11	1,80	65
6,80 x 8,43	7,79 x 8,78	4	1,40	1,80	75
6,80 x 10,55	8,03 x 10,90	5	1,30	1,80	70
6,80 x 12,68	8,27 x 13,03	6	1,21	1,80	65
6,80 x 14,80	8,51 x 15,15	7	1,11	1,80	60

NB : autres dimensions possibles (largeurs 5,30 ... 5,80 ...)

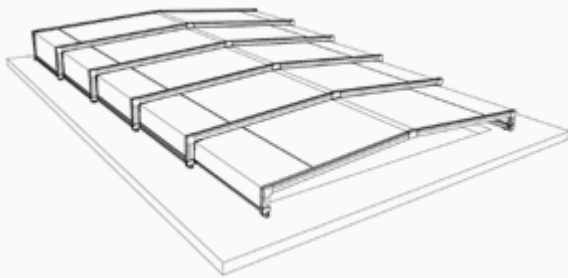
Configuration possible :

NB : Coulissement grands éléments sur petits recommandé ; les tolérances sur les dimensions sont de +/-3cm.

- Accès (trappe) coulissant
- Grande façade repliable,
- Guidage au sol,
- 1 ou 2 façades transparentes,
- Grande façade avec ouverture coulissante,
- Largeur et longueur sur mesure.

Configurer son abri revient à le personnaliser afin qu'il corresponde parfaitement à vos attentes.

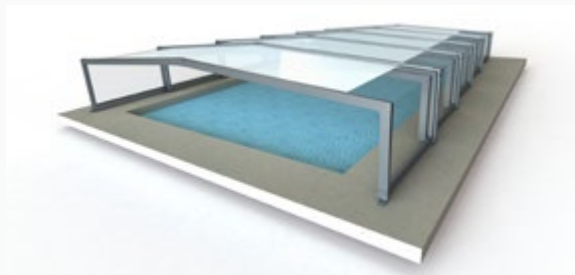
■ VUE 3D



■ ABRI REPLIE



L'abri bas grande largeur



STILYS

Terrasse mobile sur rail, composée d'une structure aluminium préassemblée en atelier ;

Brosses nylons en périphérie, plaque de propreté pour protéger le bassin des pollutions ;

Dégagement à prévoir pour dégager le bassin ;

Habillage possible en option ;

Manipulations d'ouverture et de fermeture possibles par 1 seule personne (*)

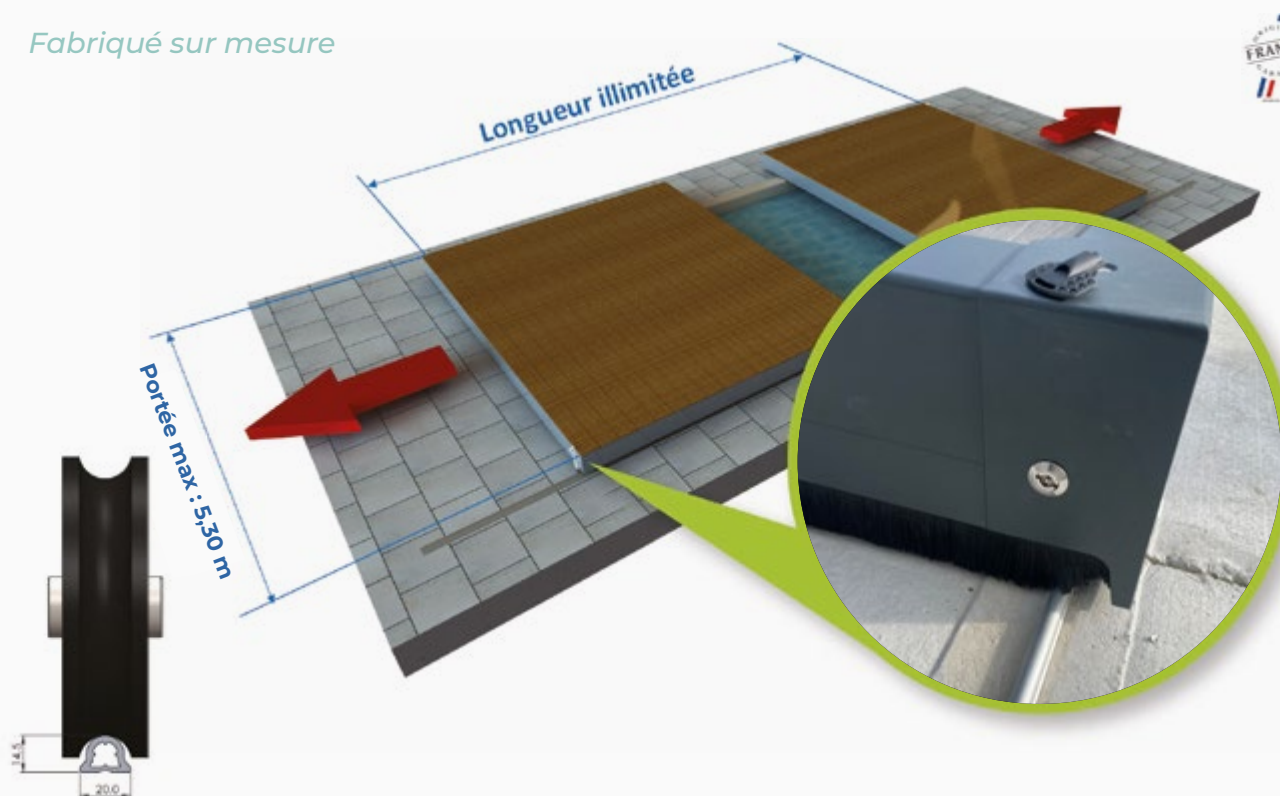
(*) : ce produit a été conçu pour qu'une personne normalement constituée puisse le manipuler seule au quotidien.

Configuration sur mesure :

NB : Les tolérances sur les dimensions sont de +/-3cm ;

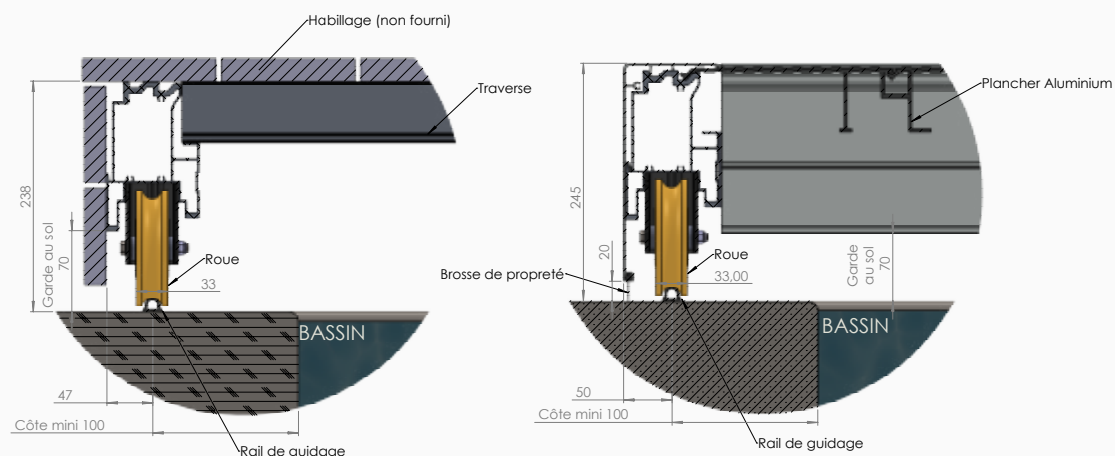
- Produit réalisé sur mesure, portée maximale de 5,3m ;
- Reprise de charge de 250 daN/ m², habillage (plancher) en option ;
- Structure nue ou avec revêtement
- Produit livré assemblé en 1 ou plusieurs éléments exclusivement en aluminium ;
- Isolation en sous face de la structure au moyen d'une plaque en polycarbonate alvéolaire. Option isolation renforcée avec polystyrène expansé 8cm possible sur demande ;
- Etude de motorisation sur demande

Fabriqué sur mesure





Discrétion assurée pour piscine de largeur ≤ 5 m



STILYS TELESCOPIQUE

Terrasse mobile sur rail, composée d'une structure aluminium préassemblée en atelier ;

Brosses nylons en périphérie, plaque de propreté pour protéger le bassin des pollutions ;

Habillage possible en option ;

Dégagement à prévoir pour découvrir le bassin ;

Manipulations d'ouverture et de fermeture possibles par 1 seule personne (*)

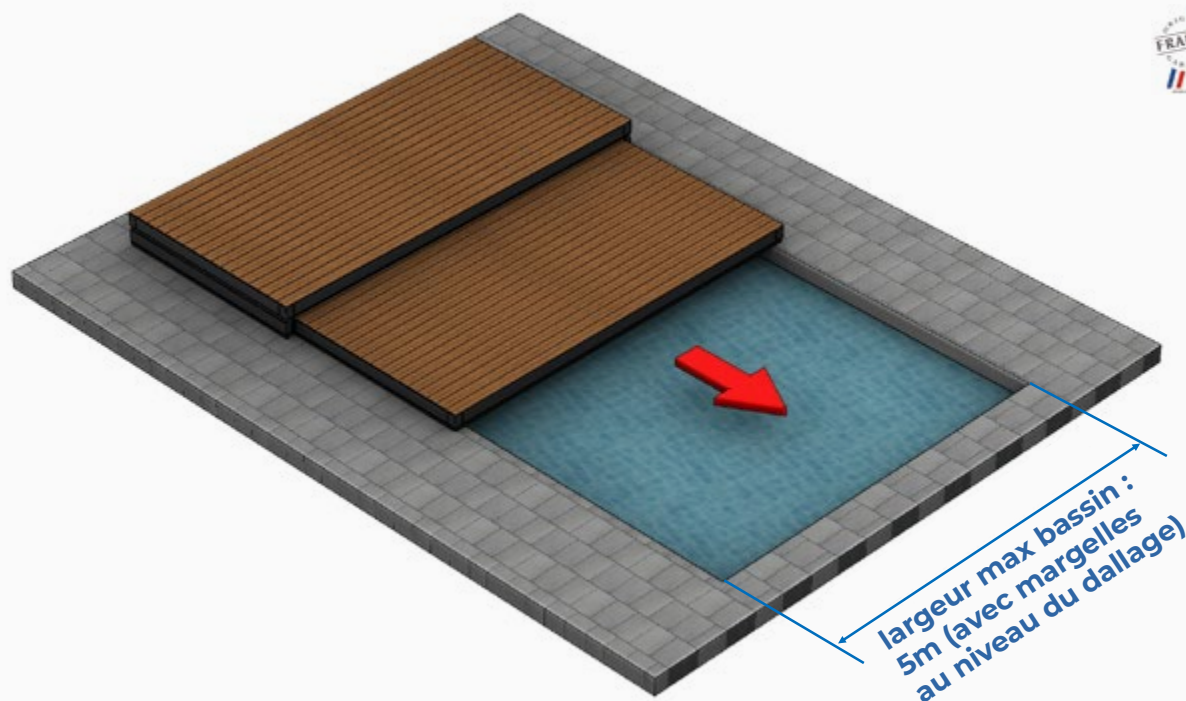
(*) : Ce produit a été conçu pour qu'une personne normalement constituée puisse le manipuler seule au quotidien.

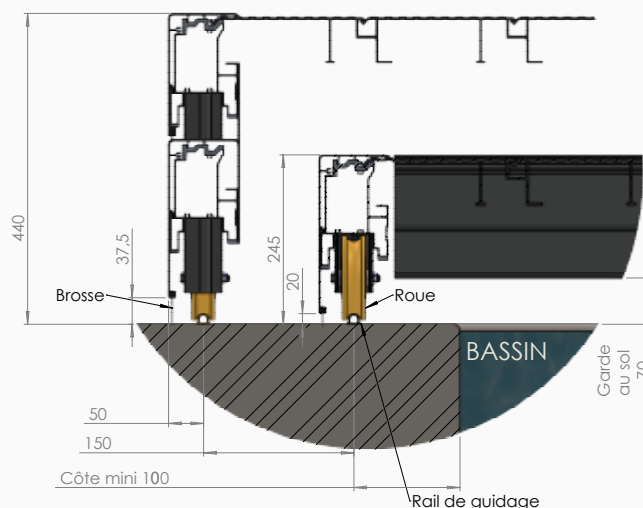
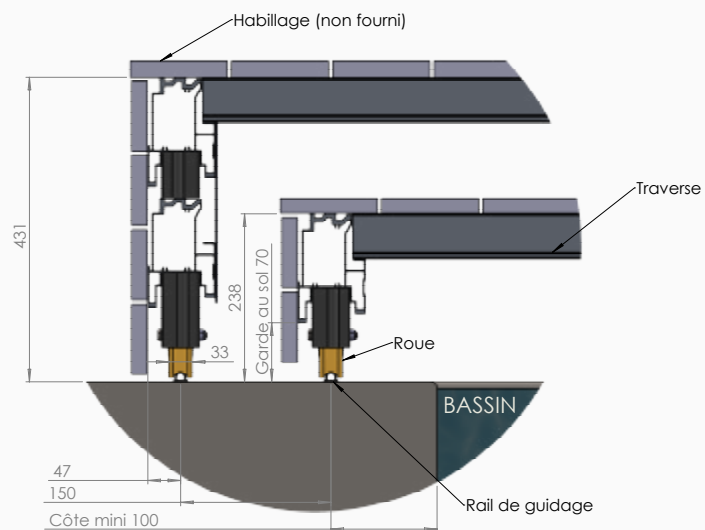
Reprise de charge de 250 daN/m²

Lg mini dégagement = longueur couverte / 2 + 16 cm

Exemple :

- Piscine rectangulaire de 8m de longueur (escalier compris)
- Longueur mini couverte par Stilys = 8,3 m
- Longueur de dégagement = 4,31m ($830/2 + 16 = 431\text{cm}$)





STILYS DUO

Structure aluminium avec profils périphériques thermolaqués _selon les labels qualicoat et qualimarine_ gris clair texturé (RAL 7042) ou gris foncé texturé (RAL 7016). Plancher bois ou composite. Assemblages par composants inox.

Couverture souple de sécurité en PVC 600 à 850gr/m²,

Système motorisé par 2 batteries 12V 9Ah alimentées par panneau solaire.

Pilotée par application smartphone ou télécommande bluetooth possédant les boutons Ouverture, Fermeture, Appairage.

Dimensions maximums du bassin : 4 x 12m (margelles plates au niveau du dallage), profil de guidage des 2 côtés du bassin

(*) : Ce produit a été conçu pour qu'une personne normalement constituée puisse le manipuler seule au quotidien.

La Performance

La Stilys Duo assure la protection contre les pollutions extérieures, elle limite la déperdition thermique et l'évaporation de l'eau,

Sa couverture souple et son système de tension sur la longueur protègent intégralement le bassin

Cette terrasse mobile constitue un espace supplémentaire totalement intégré à votre piscine,

Possibilité d'installer des bains de soleil pour un moment détente, un salon de jardin pour un moment convivial...

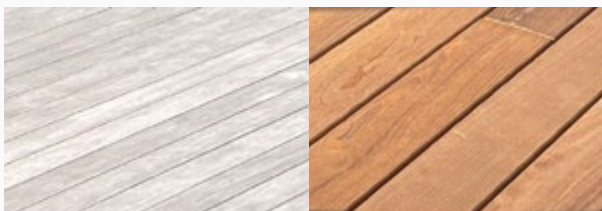
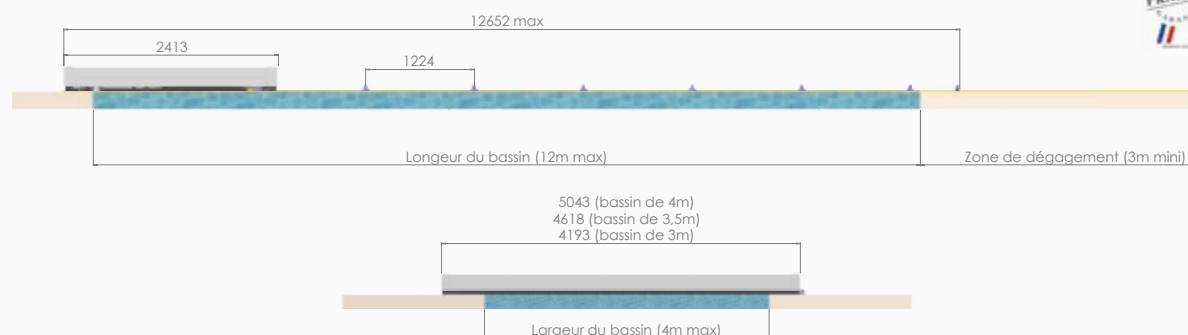
La manipulation est facile avec son système entièrement automatisé

Produit livré en kit (sous-ensembles préassemblés)

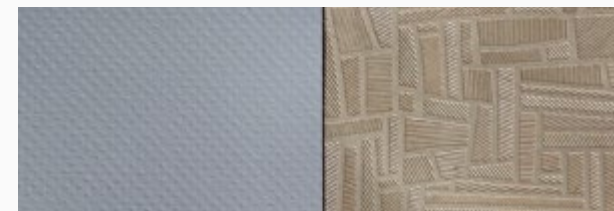
Reprise de charge partie terrasse : 250 daN/m²

Sa sobriété et sa discrétion lui permettent de s'intégrer idéalement à son environnement,

Choix des teintes pour la couverture souple et le revêtement, faible hauteur de la structure (moins de 30 cm)

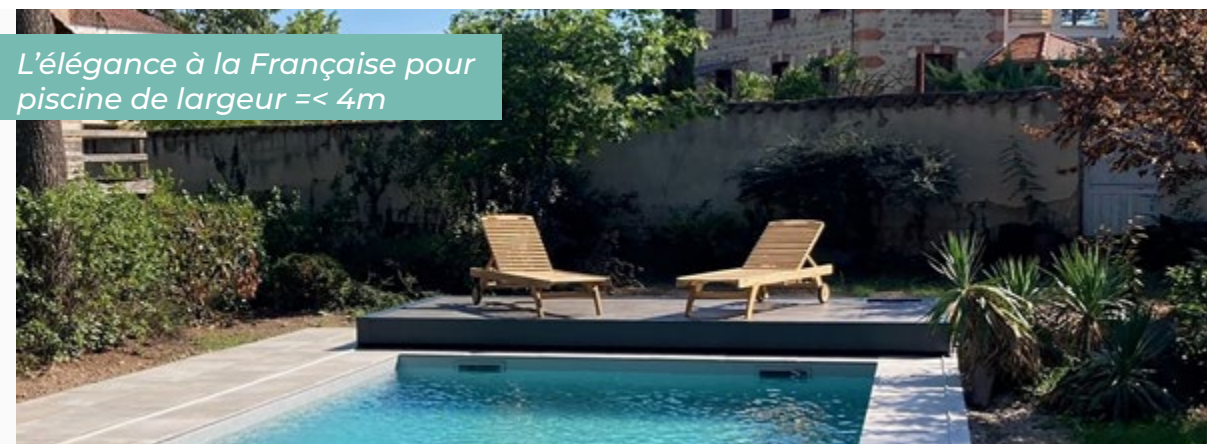


Aspect plancher : grad accoya naturel ou grad thermofrêne



Aspect bâche : brun mosaïque ou gris

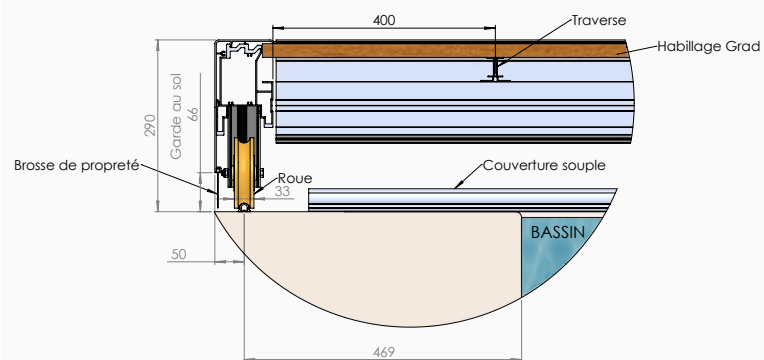
L'élégance à la Française pour piscine de largeur $\leq 4\text{m}$



Position fermée : le bassin est entièrement recouvert



Position ouverte : la terrasse est sur la zone de dégagement



ATLAS

*Permet de créer
un espace intime*

Hauteur et volume offrant un espace intime et serein invitant au partage, à la détente et au bien être ;

Abri en 2 parties dont 1 mobile sans rail au sol, composé d'une structure aluminium teinte gris clair (RAL 7042 ou gris foncé RAL 7016).

Le bon coulisement de la partie mobile exige une planéité parfaite du support (dallage lisse sans joint de dilatation) ;

Vitrages exclusivement en polycarbonate traité anti-UV sur les 2 faces ;

Étanchéité aux pollutions assurée par des brosses de propreté (nb : l'abri n'est pas étanche à la pluie, l'eau pouvant s'infiltrer entre les parties fixes et mobiles sous l'effet du vent) ;

Verrouillage sécurisé ;

Manipulations d'ouverture et de fermeture possibles par 1 seule personne (*)

(*) : cet abri a été conçu pour qu'une personne normalement constituée puisse le manipuler seule au quotidien. La facilité de coulisement dépend exclusivement du support sur lequel il roule





Configuration possible :

NB : Les tolérances sur les dimensions sont de +/-3cm ;

- Dimensions : 4m intérieur de diamètre ;
- Vitrage incolore alvéolaire ;
- Partie mobile transparente (conseillé) ;
- Abri tout transparent ;
- Reprise de charge de neige de 90 daN/ m² ;
- NB : L'abri de spa n'est pas visé par la NF P 90-309 ;

HERA

Hauteur permettant d'évoluer aisément autour du bassin créant une véritable pièce à vivre ;

Structure fixe harmonieuse et cossue, teintes blanc (RAL 9010), vert foncé (RAL 6009), crème (RAL 1013) ou gris foncé (RAL 7016) ;

Configuration de base : structure fixée au sol, côtés et façades transparentes dont 1 avec porte double coulissante ;

Vitrage exclusivement en polycarbonate (8mm alvéolaire en toiture, 4mm plein sur les cotés et extrémités) ;

Vitrages latéraux transparents escamotables en 2 parties (sauf éléments de l'ouverture centrale), permettant soit de ventiler en assurant la sécurité du bassin (panneau supérieur ouvert) soit de libérer le passage (panneaux supérieur et inférieur ouverts)

Ventilation aisée, verrouillage des accès sécurisé ;

Manipulations d'ouverture et de fermeture possibles par 1 seule personne (*)

(*) : cet abri a été conçu pour qu'une personne normalement constituée puisse le manipuler seule au quotidien. Il va de soi que les manipulations seront toujours plus aisées à 2 personnes. La facilité de coulissement dépend exclusivement du support sur lequel il roule.

taille abri intérieur(m)	taille abri extérieur (m)	nb d'éléments	hauteur min.(m)	hauteur max. (m)	Reprise de charge de neige (daN/m²)
6,25 x 8,48	6,50 x 8,68	4	2,49	2,60	90
6,25 x 10,63	6,50 x 10,83	5	2,49	2,60	90
6,25 x 12,78	6,50 x 12,98	6	2,49	2,60	90
6,25 x 14,93	6,50 x 15,13	7	2,49	2,60	90
6,75 x 8,48	7,00 x 7,68	4	2,53	2,64	90
6,75 x 10,63	7,00 x 10,83	5	2,53	2,64	90
6,75 x 12,78	7,00 x 12,98	6	2,53	2,64	90
6,75 x 14,93	7,00 x 15,13	7	2,53	2,64	90
7,25 x 8,48	7,50 x 8,68	4	2,56	2,67	90
7,25 x 10,63	7,50 x 10,83	5	2,56	2,67	90
7,25 x 12,78	7,50 x 12,98	6	2,56	2,67	90
7,25 x 14,93	7,50 x 15,13	7	2,56	2,67	90
7,75 x 8,48	8,00 x 8,68	4	2,60	2,71	90
7,75 x 10,63	8,00 x 10,83	5	2,60	2,71	90
7,75 x 12,78	8,00 x 12,98	6	2,60	2,71	90
7,75 x 14,93	8,00 x 15,13	7	2,60	2,71	90
8,25 x 8,48	8,50 x 8,68	4	2,63	2,74	90
8,25 x 10,63	8,50 x 10,83	5	2,63	2,74	90
8,25 x 12,78	8,50 x 12,98	6	2,63	2,74	90
8,25 x 14,93	8,50 x 15,13	7	2,63	2,74	90

Configuration possible :

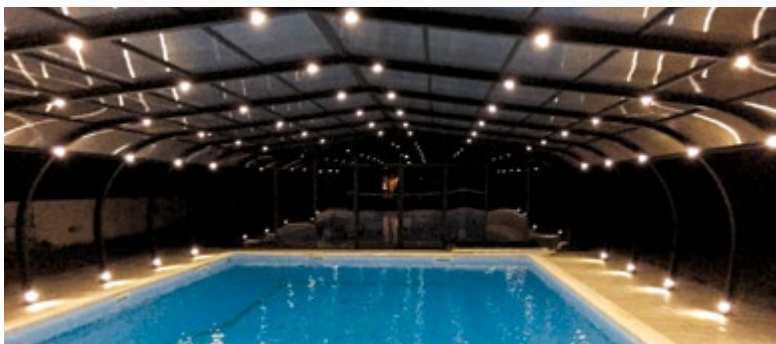
NB : Les tolérances sur les dimensions sont de +/-3cm ;

- Porte coulissante latérale,
- Façade "accordéon",
- Intégration de LED dans les profils,
- Trappes de ventilation en toiture,
- Raccord contre mur (abri adossé),
- Ouverture centrale,
- Autre teinte,
- Largeur et longueur sur mesure.

Abri fabriqué hors de France

*Configurer son abri revient
à le personnaliser afin qu'il
corresponde parfaitement à
vos attentes.*

*Un abri haut cossu qui
résiste aux intempéries*

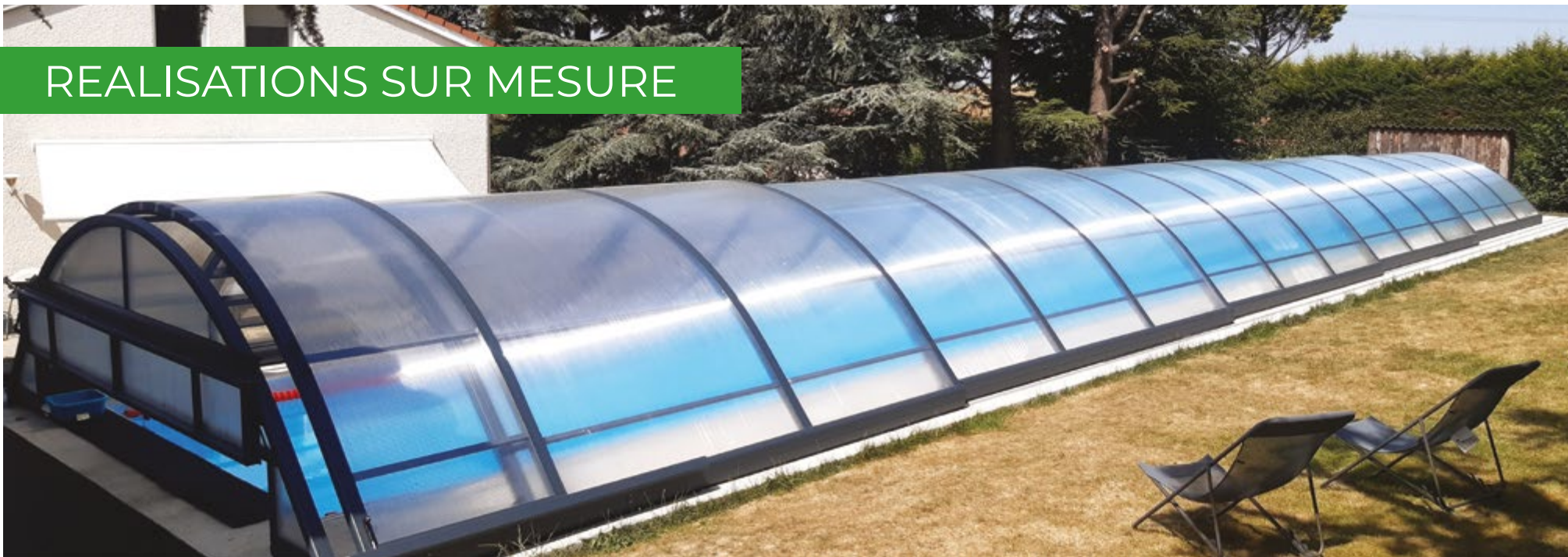




SERVICE CLIENT

*Etre là où le client a besoin de
nos produits et de nos services*

REALISATIONS SUR MESURE





SERVICE CLIENT

*Respecter nos clients, nos fournisseurs,
nos collègues et se faire confiance*

NOS RECOMMANDATIONS

FORMALITES ADMINISTRATIVES :

1 : Le code de l'urbanisme prévoit :

Piscine neuve :

DP(*) pour abri de hauteur < 1,8m, PC(*) pour abri > 1,8m

Piscine existante (piscine réceptionnée depuis plus de 3 mois) :

Pas de formalité pour abri < 1,8m, DP(*) pour abri > 1,8m

2 : Des règles plus contraignantes peuvent s'appliquer : Plan Local d'Urbanisme, règlement de lotissement, ...

3 : Abris de spas : Surface < 5 m² : aucune déclaration, sauf en secteur sauvegardé. Surface entre 5 et 20 m² : DP (avec déplafonnement à 40m² en zone urbaine). Surface > 20m² (40m² en zone urbaine) : PC.

4 : Taxe d'aménagement :

Créer de la S² de plancher (hauteur sous bâti > 1.8m) génère de la taxe d'aménagement et impacte la valeur locative annuelle qui sert, notamment, d'assiette de calcul aux taxes foncière et d'habitation.

Quelque soit votre projet, nous vous conseillons de vous renseigner à la mairie de la commune sur laquelle l'abri va être installé.

(*) DP = Déclaration préalable ; PC = permis de construire



ACCES AU BASSIN

Il est indispensable d'accéder aisément au bassin pour profiter pleinement des avantages procurés par un abri de piscine ;

Les mois chauds exceptés, on se baigne sous abri à partir du mois de Mars jusqu'au mois de Novembre, sauf si accéder au bassin est contraignant ;

Oui, se baigner sous un abri bas est agréable : on évolue dans un espace chaleureux à l'abri des courants d'air et des regards ;

La solution la plus confortable pour accéder au bassin consiste à ne pas manipuler l'abri, à ne pas enlever de façade et à pouvoir entrer en position debout.

La trappe d'accès pour abris bas développée par ECCREATION répond à ce cahier des charges et permet à tous d'accéder au bassin aisément. Elle vous permettra de profiter de votre piscine jusqu'à 8 mois / an, du fait que l'accès à votre piscine est sans effort ni contrainte ; (70% du temps de baignade sous abri). Bien évidemment elle comprend un verrouillage à clé.



Accès (trappe) coulissant sur grand module



Accès (trappe) coulissant sur petit module



MANIPULATION ABRIS BAS :

1. La facilité de coulissement d'un abri télescopique ne dépend que du sol : plus ce dernier est plan et lisse, mieux l'abri coulisse. La présence d'un profil de guidage au sol sur un côté d'un seul élément permet d'assurer le positionnement de l'abri sur ses points de fixation lorsque l'on recouvre la piscine. Ce guidage est évidemment installé du côté opposé à l'espace de vie.
2. la motorisation n'est pas indispensable et peut être ajoutée après l'installation ;



MANIPULATION ABRIS HAUTS :

1. Le soulèvement des vitrages latéraux des abris hauts fixes peut paraître contraignant pour certains utilisateurs : outre le poids de la plaque (10 à 12kg), il faut la lever à 1,9m environ ;

VITRAGE

ABRIS BAS :

1. Le vitrage le plus fréquemment rencontré est le polycarbonate alvéolaire incolore. Il permet de voir les couleurs mais pas les formes (vision floue à travers), et un traitement anti-UV sur les 2 faces est recommandé
2. Pour les parties transparentes, la matière Polycarbonate est aussi la plus adaptée : elle ne se déforme pas en milieu humide et est incassable. Comme toutes les matières plastiques, elle est sensible aux rayures et en conséquences nous ne recommandons pas les abris tout transparents.
3. L'ajout d'un côté transparent ou d'une façade transparente apporte un confort visuel de l'intérieur et à l'extérieur de l'abri. Bien évidemment, un abri chauffe l'eau par effet de serre et cela provoque de la condensation sous les plaques par temps humide. En ventilant, cette condensation disparaît rapidement.





ABRIS HAUTS :

1. En toiture, le vitrage le plus fréquemment rencontré est le polycarbonate alvéolaire incolore. Un traitement anti-UV sur les 2 faces est recommandé.
2. Les parties latérales sont transparentes. Parmi les matières plastiques, la matière Polycarbonate est la plus adaptée : elle ne se déforme pas en milieu humide et est incassable. Comme toutes les matières plastiques, elle est cependant sensible aux rayures.
3. Le verre est insensible aux rayures, mais seule une qualité incassable (type verre feuilleté) est conseillée autour d'une piscine. Les verres trempés type «securit» sont à éviter : ce matériau cassant s'effrite en petit morceaux en cas de choc. Enlever ces morceaux d'une piscine nécessite de vider entièrement cette dernière pour ne pas endommager le liner.

CONFIGURER VOTRE **ABRI ELITYS / AERYS**



ACCES (TRAPPE)
COULISSANT
SUR MODULE



PROFIL DE
GUIDAGE AU SOL



COTÉ
TRANSPARENT
(HT 0,7M)



COTÉ
TRANSPARENT
(HT 1,4M)



FAÇADE
TRANSPARENT



FAÇADE
REPLIABLE



FIXATIONS
AUTOMATIQUES
(SUR DALLAGE SCELLÉ
EXCLUSIVEMENT)



COULISSANT
DANS FAÇADE

GAMME ELITYS / AERYS

(*) ACCES (TRAPPE) COULISSANT SUR MODULE (AU NIVEAU DE L'ESCALIER) :

vous permettra de profiter de votre piscine jusqu'à 8 mois / an, du fait que l'accès à votre piscine est sans effort ni contrainte ; (70% du temps de baignade) ;

(*) PROFIL DE GUIDAGE AU SOL :

permet de positionner avec aisance l'abri au-dessus de ses points de fixations lors de l'opération de fermeture de l'abri ;

FAÇADE REPLIABLE :

utile pour profiter de toute la longueur de la piscine lorsque vous souhaitez découvrir partiellement votre abri (20% du temps de baignade) ;

1 (OU 2) COTÉ(S) TRANSPARENT(S) :

assure la visibilité du bassin depuis l'extérieur en l'absence de condensation et apporte un confort visuel intérieur ; Hauteur des vitrages de 0,7 ou 1,4m ;

(NB : 2 cotés 1,4m de série sur AERYS.)

1 (OU 2) FAÇADE(S) TRANSPARENTE(S) :

Assure la visibilité du bassin depuis l'extérieur en l'absence de condensation et apporte un confort visuel intérieur ;

COULISSANT DANS FACADE :

pour procéder facilement aux opérations d'entretien des skimmers par exemple, et ventiler en sécurité pour éliminer la condensation ;

FIXATION AUTOMATIQUE :

ce système s'adapte sur les abris qui coulisent des petits éléments vers les grands , installés sur un carrelage ou dallage scellé sur dalle béton. Avec ce système, seuls 2 volants de serrage sont nécessaires à chaque extrémité.

PLATINE RAIL :

ce système s'adapte sur les modèles Mianso et Mio et peut être installé sur un carrelage ou dallage scellé sur dalle béton.



(*) : configuration minimale recommandée par EC'CREATION

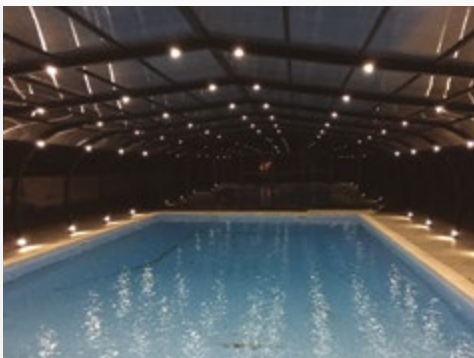
CONFIGURER VOTRE **ABRI HERA**



PORTE
LATÉRALE



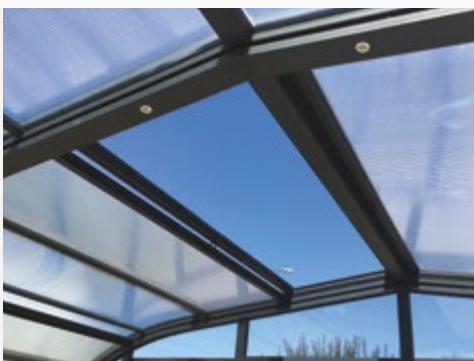
FAÇADE
"ACCORDEON"



LEDs



RACCORD
/ MUR



TRAPPES
DE TOITURE



OUVERTURE
CENTRALE

GAMME HERA

PORTE LATÉRALE :

S'impose pour ne pas obturer le chemin d'accès naturel à la piscine ;

LEDs :

Ambiance chaleureuse assurée lors des baignades nocturnes !

FAÇADE "ACCORDEON" :

est escamotable sur les côtés, permettant de ventiler rapidement et de créer une grande ouverture sur l'extérieur ;

RACCORD CONTRE MUR :

l'abri est raccordé à la maison au niveau de l'une de ses extrémités, rendant l'accès à l'espace de baignade depuis la maison parfaitement protégé des nuisances extérieures ;

OUVERTURE CENTRALE :

Selon la configuration, permet de découvrir jusqu'à 50% de l'abri pour nager à ciel ouvert.

TRAPPES DE VENTILATION EN TOITURE :

Pour ventiler manuellement en toute tranquillité !





QUALITÉ

Etre professionnel dans son travail

Bas télescopique

LNE Laboratoire National de Métrologie
Attestation de conformité

ATTESTATION DE CONFORMITE

Aux exigences de sécurité de la norme NF P 96-009 (Octobre 2007)

Éléments de protection pour piscines extérieures non classées privées à usage individuel ou collectif –
Aléas climatiques légers et/ou vent, de pluie
Attestation de conformité aux exigences de la norme NF P 96-009 (Octobre 2007) pour piscines extérieures non classées privées à usage individuel ou collectif –
Aléas climatiques légers et/ou vent, de pluie

Type d'élément de sécurité : Aléas bas télescopique

Marque : ELUTYS HNSA

Fabricant : EC CREATION
Rue des Fritons Lorrains
54100 CHAMPAGNE

Demandeur de l'attestation : EC CREATION
Rue des Fritons Lorrains
54100 CHAMPAGNE

Date de délivrance : 22 mai 2013

Au vu du rapport d'essai référencé PISC000000, l'essai a été déclaré conforme aux exigences du document de référence.

Triples, le 22 mai 2013
Responsable de la prestation
Rue des Fritons Lorrains
54100 CHAMPAGNE
Benoît FICHEL
Responsable du Département
Métrologie Industrielle
Bureau de Métrologie Industrielle

Bas télescopique cintré

LNE Laboratoire National de Métrologie
Attestation de conformité

ATTESTATION DE CONFORMITE

Aux exigences de sécurité de la norme NF P 96-009 (Octobre 2007)

Éléments de protection pour piscines extérieures non classées privées à usage individuel ou collectif –
Aléas climatiques légers et/ou vent, de pluie
Attestation de conformité aux exigences de la norme NF P 96-009 (Octobre 2007) pour piscines extérieures non classées privées à usage individuel ou collectif –
Aléas climatiques légers et/ou vent, de pluie

Type d'élément de sécurité : Aléas bas télescopique cintré

Marque : ELUTYS BASCO

Fabricant : EC CREATION
Rue des Fritons Lorrains
54100 CHAMPAGNE

Demandeur de l'attestation : EC CREATION
Rue des Fritons Lorrains
54100 CHAMPAGNE

Date de délivrance : 22 mai 2013

Au vu du rapport d'essai référencé PISC000000, l'essai a été déclaré conforme aux exigences du document de référence.

Triples, le 22 mai 2013
Responsable de la prestation
Rue des Fritons Lorrains
54100 CHAMPAGNE
Benoît FICHEL
Responsable du Département
Métrologie Industrielle
Bureau de Métrologie Industrielle

Mi-haut télescopique

LNE Laboratoire National de Métrologie
Attestation de conformité

ATTESTATION DE CONFORMITE

Aux exigences de sécurité de la norme NF P 96-009 (Octobre 2007)

Éléments de protection pour piscines extérieures non classées privées à usage individuel ou collectif –
Aléas climatiques légers et/ou vent, de pluie
Attestation de conformité aux exigences de la norme NF P 96-009 (Octobre 2007) pour piscines extérieures non classées privées à usage individuel ou collectif –
Aléas climatiques légers et/ou vent, de pluie

Type d'élément de sécurité : Aléas mi-haut télescopique

Marque : ELUTYS BASCO

Fabricant : EC CREATION
Rue des Fritons Lorrains
54100 CHAMPAGNE

Demandeur de l'attestation : EC CREATION
Rue des Fritons Lorrains
54100 CHAMPAGNE

Date de délivrance : 22 mai 2013

Au vu du rapport d'essai référencé PISC000000, l'essai a été déclaré conforme aux exigences du document de référence.

Triples, le 22 mai 2013
Responsable de la prestation
Rue des Fritons Lorrains
54100 CHAMPAGNE
Benoît FICHEL
Responsable du Département
Métrologie Industrielle
Bureau de Métrologie Industrielle

Mi-haut télescopique

LNE Laboratoire National de Métrologie
Attestation de conformité

ATTESTATION DE CONFORMITE

Aux exigences de sécurité de la norme NF P 96-009 (Octobre 2007)

Éléments de protection pour piscines extérieures non classées privées à usage individuel ou collectif –
Aléas climatiques légers et/ou vent, de pluie
Attestation de conformité aux exigences de la norme NF P 96-009 (Octobre 2007) pour piscines extérieures non classées privées à usage individuel ou collectif –
Aléas climatiques légers et/ou vent, de pluie

Type d'élément de sécurité : Aléas mi-haut télescopique

Marque : ELUTYS BASCO

Fabricant : EC CREATION
Rue des Fritons Lorrains
54100 CHAMPAGNE

Demandeur de l'attestation : EC CREATION
Rue des Fritons Lorrains
54100 CHAMPAGNE

Date de délivrance : 22 mai 2013

Au vu du rapport d'essai référencé PISC000000, l'essai a été déclaré conforme aux exigences du document de référence.

Triples, le 22 mai 2013
Responsable de la prestation
Rue des Fritons Lorrains
54100 CHAMPAGNE
Benoît FICHEL
Responsable du Département
Métrologie Industrielle
Bureau de Métrologie Industrielle

HERA

LNE Laboratoire National de Métrologie
Attestation de conformité

ATTESTATION DE CONFORMITE

Aux exigences de sécurité de la norme NF P 96-009 (Octobre 2007) et son amendement A1 (juin 2008)

Éléments de protection pour piscines extérieures non classées privées à usage individuel ou collectif –
Aléas climatiques légers et/ou vent, de pluie
Attestation de conformité aux exigences de la norme NF P 96-009 (Octobre 2007) et son amendement A1 (juin 2008) pour piscines extérieures non classées privées à usage individuel ou collectif –
Aléas climatiques légers et/ou vent, de pluie

Type d'élément de sécurité : Heras

Marque : HERA

Fabricant : EC CREATION
Rue des Fritons Lorrains
54100 CHAMPAGNE

Demandeur de l'attestation : EC CREATION
Rue des Fritons Lorrains
54100 CHAMPAGNE

Date de délivrance : 22 mai 2013

Au vu du rapport d'essai référencé PISC000000, l'essai a été déclaré conforme aux exigences du document de référence.

Triples, le 22 mai 2013
Responsable de la prestation
Rue des Fritons Lorrains
54100 CHAMPAGNE
Benoît FICHEL
Responsable du Département
Métrologie Industrielle
Bureau de Métrologie Industrielle

Sécurité

EC CREATION

ATTESTATION

Au vu du rapport d'essai référencé PISC000000, l'essai a été déclaré conforme aux exigences du document de référence.

Triples, le 22 mai 2013
Responsable de la prestation
Rue des Fritons Lorrains
54100 CHAMPAGNE
Benoît FICHEL
Responsable du Département
Métrologie Industrielle
Bureau de Métrologie Industrielle

AERYS TERBA

EC CREATION

ATTESTATION

Au vu du rapport d'essai référencé PISC000000, l'essai a été déclaré conforme aux exigences du document de référence.

Triples, le 22 mai 2013
Responsable de la prestation
Rue des Fritons Lorrains
54100 CHAMPAGNE
Benoît FICHEL
Responsable du Département
Métrologie Industrielle
Bureau de Métrologie Industrielle

Attestations d'assurance
disponible sur notre site.
www.abris-eccreation.fr

CONSEILS DE SECURITE ET D'UTILISATION

1. La piscine doit rester un lieu de plaisir et de convivialité mais la sécurité passe avant tout.

La mise en place d'un abri sur sa piscine ne se substitue pas au bon sens et à la responsabilité individuelle. Il n'a pas pour but non plus de se substituer à la vigilance des parents et /ou des adultes responsables qui demeurent le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants. Il ne dispense pas de fait l'utilisateur de respecter les règles élémentaires de sécurité et d'appliquer les mesures de prévention ci dessous.

2. Attention, la sécurité n'est assurée que lorsque l'abri, installé selon les instructions du fabricant ou du distributeur est fermé et verrouillé.

Tous les modules sont alors fixés au sol, la (ou les) porte(s) d'accès étant fermée(s) et verrouillée(s), les clés retirées et rangées de façon à ce qu'elles soient inaccessibles aux jeunes enfants. Cette position est la seule qui assure une conformité à la norme NF P 90-309. Veiller ainsi que votre abri soit en position de sécurité lorsque la baignade est terminée.

3. La piscine peut constituer un danger grave pour vos enfants.

Une noyade est très vite arrivée. Des enfants près d'une piscine réclament votre constante vigilance et votre surveillance active, même s'ils savent nager. La présence d'une

perche voire d'une bouée à portée de main du bassin peut s'avérer utile. Par ailleurs, le port de chaussures avec semelles antidérapantes est recommandé pour ne pas glisser le long du bassin. Enfin, il convient de protéger les enfants du soleil pour prévenir les insolation (et les coups de soleil).

4. Un enfant ne mesure pas le danger que représente une piscine :

en dehors des périodes de baignade il est vivement recommandé de tenir les enfants éloignés du bassin même si celui-ci est sécurisé : un abri de piscine ne doit pas se transformer en toboggan, mur d'escalade ou en cage de foot par exemple.

5. L'abri ECCREATION est destiné à la couverture et à la protection des piscines.

Ne laisser personne marcher sur l'abri. Il n'est aucunement conçu ni destiné à recueillir des personnes ou enfants souhaitant s'appuyer ou marcher dessus : Le simple appui, voire la marche sur l'abri peuvent entraîner la ruine du produit qui ne pourrait ainsi plus remplir ses fonctions.

6. Les caractéristiques de l'abri satisfont aux exigences de la norme NF P 90-309.

Néanmoins et comme pour tous les abris, la tenue aux intempéries (Neige, Vent) est conditionnée par le scellement et la

fixation de l'abri au sol, en position dite "fermée". En cas de coup de vent annoncé (vents supérieurs à 50km/h), il est fortement déconseillé de maintenir l'abri en position autre que la position dite "fermée". Pensez également à déneiger. Lors d'un constat de dysfonctionnement empêchant la fermeture et la sécurisation du bassin ou en cas d'indisponibilité temporaire de l'équipement, prendre toutes les mesures afin d'empêcher l'accès au bassin aux jeunes enfants et ce, jusqu'à la réparation de l'abri.

7. Abris motorisés : la manoeuvre à l'aide d'une télécommande doit se faire à proximité de l'abri ;

8. Ajoutez un second dispositif de sécurité à votre bassin : Les abris en position de sécurité sont conçus et fabriqués pour empêcher l'accès au bassin par quelque moyen que ce soit aux enfants de moins de 5 ans. Ils ont pour cela satisfait à un ensemble d'essais effectués par un organisme agréé. Néanmoins, l'ajout d'une barrière ou d'une alarme renforcera la sécurité autour de votre piscine et la rendra encore plus sûre, dans la mesure où cet équipement est attesté conforme à la norme dont il dépend.

9. Apprenez à nager à votre enfant dès son plus jeune âge :

cette action qui représente une des meilleures garanties pour la sécurité de votre enfant peut être entreprise plus tôt que vous ne le pensez. Certains organismes dispensent des cours de natation aux enfants dès l'âge de 3 ans. Renseignez vous auprès de votre mairie pour connaître la structure la plus proche de chez vous.

10. Apprenez les gestes qui sauvent :

renseignez vous auprès de votre Mairie ou auprès des sapeurs pompiers pour suivre une formation à la sécurité à l'issue de laquelle il vous sera délivré une attestation de formation aux premiers secours. Cette formation de base aux premiers secours a pour objet l'acquisition des connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée des secours organisés, et est destinée à toute personne souhaitant acquérir les connaissances élémentaires de secourisme.

11. Mémoriser et afficher près de la piscine les numéros de premiers secours : pompiers (18 ou 112 depuis un téléphone portable), SAMU (15), les coordonnées du centre antipoison le plus proche de chez vous.

CONSEILS D'ENTRETIEN

NETTOYAGE

VITRAGE / STRUCTURE ALUMINIUM

Procéder au nettoyage de préférence le matin ou le soir : ne pas nettoyer sur plaques chaudes ou lors de fort ensoleillement. Essuyer les salissures sur les parties externes et/ou internes des profilés aluminium laqués et de la partie translucide de l'abri à l'aide d'une éponge ou d'un chiffon coton (produits rugueux à proscrire) préalablement trempé dans l'eau savonneuse (savon de Marseille liquide mélangé à de l'eau douce, température inférieure à 40°C).

Sont à proscrire absolument :

- l'emploi de tous produits détergents, nettoyeurs, autres que ceux précisés ci-dessus.
- l'emploi de "grattoirs", éponges rugueuses, etc...
- l'emploi de jets d'eau à haute pression (supérieur à 0,2 bar) ou de tout autre jet.

Il est possible que des gouttelettes se forment dans les alvéoles, voire que de l'eau soit présente aux extrémités basses des plaques polycarbonate alvéolaires avec ou non l'apparition d'algues vertes ou brunes. Ce phénomène naturel est dû à la condensation et à la porosité

du polycarbonate, et se manifeste principalement en automne et au printemps. Cela ne remet cependant pas en cause la durabilité de l'ensemble et n'altère pas le produit. Veillez au bon état du joint d'étanchéité. La solution qui peut être apportée consiste à démonter le profilé aluminium en partie basse, enlever le scotch pour évacuer l'eau, en appliquer un nouveau puis remettre le profilé aluminium.

ACCESSOIRES MÉTALLIQUES

Le milieu corrosif de la piscine nécessite un entretien régulier des inox afin de préserver leur qualité. Bien qu'ils soient pour la plupart de qualité "marine" (visserie inox A4 ou 316L par exemple), un nettoyage mensuel est indispensable avec une éponge douce ou un chiffon propre et de l'eau savonneuse. En outre, un excès de produits stérilisants (chlore, Brome,...) peut occasionner une oxydation de ces parties métalliques. Il convient de faire vérifier par un professionnel les paramètres du traitement de l'eau de votre bassin après l'installation de votre abri.

RINCAGE

Rincer à l'aide d'une éponge ou d'un chiffon coton trempé dans l'eau douce

dès la fin du nettoyage des parties concernées.

DIVERS

Pensez à déneiger. Manipuler votre abri et graisser les serrures régulièrement (tous les 2 mois).

Afin de ne pas endommager le revêtement de votre piscine (liner, PVC armé par exemple), veiller à maintenir la température de l'eau du bassin en dessous des valeurs garanties par le fabricant.

L'ajout d'un abri modifiant la consommation des produits de traitement d'eau, il convient de faire vérifier par un professionnel les paramètres de traitement, afin qu'ils soient conformes aux recommandations des fabricants.

La garantie dans le temps relative à l'intégrité du produit et de la tenue des matériaux est strictement liée aux conditions normales d'entretien et d'utilisation, telles que définies précédemment. Pour que votre abri soit toujours maintenu en bon état, nous pouvons assurer son entretien : n'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignement.

GARANTIES

GARANTIE DE LA RC TRAVAUX ET APRÈS TRAVAUX (OU RC PROFESSIONNELLE)

Garantie des dommages matériels, corporels et immatériels causés à autrui du fait des travaux réalisés.

EX : dommages aux biens du client (détérioration du portail ou de la clôture du fait des travaux), détérioration des parties anciennes de la construction du fait des travaux réalisés (perçage d'une canalisation).

GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT

Garantie des dommages matériels aux éléments d'équipement dissociables de leur support qui ne portent pas atteinte à la destination ou à la solidité de l'ouvrage, pendant les 2 ans suivant sa réception.

GARANTIE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE PRODUIT

Garantie des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux clients ou aux tiers par les produits (abri de piscine) fabriqués et/ou vendus et résultant d'un vice caché ou d'une malfaçon les affectant et survenant après leur livraison.

EX : produit vicié provoquant l'affaissement anormal de la structure, la rupture d'une fixation utilisée dans le cadre normal de son application ...

GARANTIE DE LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE DE DROIT COMMUN

Garantie des dommages matériels à l'ouvrage pendant les 10 ans suivant sa réception qui ne relèvent ni de la garantie de bon fonctionnement ni de la responsabilité décennale obligatoire.

NB : cette garantie est applicable pour faute prouvée et dans la mesure où la construction réalisée est exploitée dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien.

C'est une garantie donnée par notre assureur qui vient en complément des garanties de bon fonctionnement et de la responsabilité décennale obligatoire, qui s'applique aux ouvrages à obligation d'assurance.

GARANTIE DE LA RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Garantie des dommages matériels à l'ouvrage pendant les 10 ans suivant sa réception qui :

compromettent la solidité de l'ouvrage soumis à obligation d'assurance, compromettent la solidité d'un élément d'équipement indissociable de l'ouvrage soumis à obligation d'assurance, rendent l'ouvrage soumis à obligation d'assurance impropre à sa destination (peu importe qu'ils affectent un élément indissociable ou dissociable de l'ouvrage).

NB : garantie donnée par notre assureur intervenant pour les ouvrages soumis à obligation d'assurance (cas d'un abri haut adossé à une construction existante par exemple).

Ce document est purement informatif sans aucune valeur contractuelle. Seuls les contrats d'assurance définissent précisément les engagements de l'assureur en matière de couverture d'assurance, auxquels il est nécessaire de se reporter en cas de sinistre.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions s'appliquent à toutes les ventes d'EC'CREATION que celles-ci consistent en la fourniture de matériel avec ou sans montage ou en l'exécution chez le client de prestations de service de toute nature. Sauf convention particulière constatée par écrit, l'envoi de la commande par le client implique son adhésion aux présentes conditions de vente ; toutes clauses dérogatoires à ces conditions devront, pour être valables, être acceptées par écrit par EC'CREATION. Les renseignements portés sur les catalogues, notices et barèmes ne sont qu'indicatifs, EC'CREATION se réservant la faculté de les modifier à tout moment et sans préavis en raison de l'évolution de la technique ou des conditions économiques. La nullité de l'une des dispositions ci-dessus ne remet pas en cause la validité des présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 2 - COMMANDES

Toute commande ne devient effective qu'après acceptation écrite de notre siège social. Elle est réputée acquise si aucune réponse n'est notifiée dans un délai de 7 jours francs à compter de la réception de la commande par EC'CREATION. En cours d'exécution, le client ne peut apporter de modifications à sa commande soit dans la masse de travaux soit dans leur nature, qu'après notre accord écrit sur les conditions dans lesquelles les nouvelles prestations seront à fournir. Pour les fournitures et prestations supplémentaires, les prix et délais feront l'objet d'un accord écrit. La mise en fabrication de l'abri nécessite la réception des accusés de réception de commande, des plans validés et de l'acompte correspondant.

ARTICLE 3 - PROPRIÉTÉ DES DOCUMENTS

Tous les plans, dessins, schémas et en général tous documents relatifs à la conception, à la construction, ainsi que tous renseignements d'ordre technique ou commercial fournis à l'occasion de l'offre ou de la commande éventuelle demeurent la propriété de EC'CREATION et ne pourront être reproduits ou communiqués aux tiers sans l'accord préalable écrit d'EC'CREATION.

ARTICLE 4 - OFFRES, PRIX

4.1 Les prix sont réputés hors taxes. Ils sont fermes, non révisables, sous réserve que la fourniture ou l'installation des matériels vendus soit effectuée dans les 2 mois à compter de l'acceptation de la commande. Au-delà, nous nous réservons la possibilité de réviser les prix en fonction des variations des prix des matières premières et des incidences économiques et sociales. 4.2 Les études et recommandations sont faites bénévolement et données à titre purement indicatif. Il appartient à l'utilisateur de faire vérifier toute note de calcul ou ouvrages spéciaux par un bureau de contrôle de son choix. 4.3 Les factures sont établies à la date du jour d'expédition des marchandises ou en fin de chaque mois dans le cadre de « situations » sur travaux. Les marchandises ne sauraient être tenues en usine ou à la disposition de l'acheteur au-delà de dix jours, après notification par lettre recommandée avec accusé de réception au client de mise à disposition. Passé ce délai, les marchandises seront considérées comme livrées et seront par conséquent facturées.

ARTICLE 5 - FACTURE / RÈGLEMENT

Le règlement de nos produits s'effectue ainsi :
- à la commande : acompte de 30% ;
- 1 semaine avant le départ : solde de la fourniture + transport + déplacement ;
- A l'issue de l'installation : montant de la pose
Tous les règlements sont effectués par chèque à notre domicile ou par virement sans escompte, sauf stipulation contraire convenu lors de l'acceptation des commandes. Dans le cas où nos factures sont accompagnées de traites, celles-ci doivent nous être retournées acceptées dans un délai maximum de dix jours. Le refus d'acceptation de nos traites ou le défaut de paiement d'une seule facture à échéance convenue rend immédiatement exigible l'intégralité de notre créance à présentation de la première mise en demeure. De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement à l'échéance fixée entraîne :
- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues quel que soit le mode de règlement prévu.
- L'exigibilité à titre de dommages et intérêts d'une indemnité égale à 10% de la somme réclamée avec un minimum forfaitaire de 150 OUTRE les intérêts légaux qui courent de plein droit à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
- Les frais judiciaires éventuels.

Au cours de l'exécution d'un marché avant ou pendant les livraisons, nous nous réservons le droit de réclamer de l'acheteur caution bonne et solvable, du prix des fournitures faites ou commandées et à défaut de résilier le marché. NOUS CONSIDÉRERONS L'ACCEPTATION DE CETTE CLAUSE COMME UNE CONDITION ESSENTIELLE ET DÉTERMINANTE À NOTRE ENGAGEMENT EN L'ABSENCE DE LAQUELLE NOUS N'AURIONS PAS CONTRACTÉ

ARTICLE 6 - DÉLAI DE LIVRAISON ET INTERVENTIONS TRAVAUX-MAINTENANCE

Les délais de livraison et interventions en travaux/maintenance mentionnés sur les

accusés de réception de commande EC'CREATION sont donnés à l'acheteur à titre indicatif. Ils commencent à courir à compter de la date à laquelle nos services sont en possession de tous les documents nécessaires à l'exécution de la commande et notamment des relevés de côtes ou toute autre information nécessaire à la bonne exécution de la vente à fournir par le client. La livraison ou l'installateur ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers le vendeur quelle qu'en soit la cause. Ainsi, par exemple, le vendeur ne peut être tenu pour responsable de la non tenue d'un délai si les dispositions relatives à la sécurité collective obligatoire ne sont pas mises en oeuvre par l'acheteur, ou si les conditions météorologiques ne le permettent pas (vent, neige...). Le retard de livraison ne peut donner droit à aucune indemnité ou pénalité sauf convention expresse et écrite. En tout état de cause, celle-ci ne peut prévoir un montant total supérieur à 5% de la valeur de la commande hors taxes. Dans tous les cas, le retard n'est valablement constaté et ne court qu'après mise en demeure régulière par lettre recommandée avec AR adressée par le client.

ARTICLE 7 - EXPÉDITION / TRANSPORT

Toutes les marchandises vendues non livrées par nos équipes voyagent aux risques et périls de l'acheteur quel que soit le mode de transport ou les modalités de règlement du prix du transport, franco ou port dû. Il appartient à l'acheteur, en cas d'avaries ou de pertes, de faire toutes contestations nécessaires et de confirmer ses réserves par acte extrajudiciaire ou lettre recommandée avec Accusé de Réception auprès du transporteur dans les 3 jours qui suivent la réception des marchandises. L'acheteur ou le destinataire doit faire connaître avant l'expédition s'il désire procéder à une vérification à l'enlèvement de la marchandise. Sauf avis contraire préalable, l'ordre d'expédition sera considéré comme une agrégation formelle et définitive : aucune contestation concernant le choix du transporteur ou du moyen de transport, ne pourra être opposée. Lorsque les marchandises sont acheminées par véhicule, que ce soit franco ou port dû, le lieu de livraison doit être accessible à tous véhicules genre semi-remorques. Le conducteur pourra refuser une livraison, s'il doit pénétrer à l'intérieur d'un chantier, de façon plus générale s'il doit emprunter une route ou un chemin non carrossable, ou en dehors d'une voie normalement ouverte au trafic public. Le déchargement des marchandises est toujours à la charge du client et doit être effectué en bonne et due forme dans les plus courts délais, à partir du moment de leur arrivée. Les temps d'attente seront à la charge de l'acheteur, la stipulation franco ne modifie en rien ces clauses.

ARTICLE 8 - RÉCEPTION DE LA LIVRAISON OU DE TRAVAUX

Toutes réclamations concernant la livraison de nos marchandises ou concernant nos prestations de service doivent nous parvenir dans les 8 jours suivant la réception et avant toute mise en oeuvre. Passé ce délai, elles seront considérées comme agréées.

ARTICLE 9 - GARANTIE

Nos fournitures bénéficient d'une manière générale de la garantie légale contre les vices cachés, de matière ou de fabrication pendant deux ans à dater du jour de mise à disposition. Cette garantie est strictement limitée à l'échange pur et simple dans nos usines des pièces reconnues défectueuses, sans indemnité d'aucune sorte pour main d'oeuvre de démontage, remontage, immobilisation, frais de transport. Cette garantie ne s'applique pas en cas de négligence, mauvais entretien ou utilisation incorrecte de la part de tout utilisateur. Sont exclues de la garantie les défauts dus à un stockage défectueux (lieu non abrité, en atmosphère corrosive...), à une protection tardive contre les intempéries/ conditions climatiques. Par ailleurs, notre responsabilité ne peut être engagée quant au choix du type de matériel, de son emplacement, ou de sa mise en oeuvre (à moins que celle-ci nous ait été confiée). EC'CREATION n'est tenue qu'à une obligation de moyens. EC'CREATION s'engage à livrer un abri conforme à la description du bon de livraison.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITÉ

10.1 Il est précisé que les produits et/ou installations fournis par EC'CREATION sont seulement destinés à réduire les risques de noyade d'un enfant de moins de 5 ans, rien ne remplaçant la vigilance des parents. De ce fait, les obligations d'EC'CREATION au titre du contrat sont des obligations de moyen et non de résultat. 10.2 EC'CREATION ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages qui auraient une origine étrangère à EC'CREATION ainsi que des dommages indirects et, notamment, des préjudices à caractère commercial ou financier.

ARTICLE 11 - POSE/TRAVAUX

Sauf dispositions spéciales indiquées dans le devis, les travaux d'exécution doivent pouvoir être effectués par EC'CREATION pendant les heures et jours ouvrés (de 8 heures à 17 heures, du lundi au vendredi).

A défaut, ils pourront donner lieu à une facturation complémentaire et pourront entraîner un report des délais d'exécution. Dans le cas où la fourniture est assortie de la pose, il n'est pas dérogé aux dispositions de l'article 7 et l'acheteur doit assurer la réception, la vérification, la bonne conservation et la garde des fournitures jusqu'à l'installation par EC'CREATION. Il appartient à l'acheteur d'assurer à ses frais :
- la fourniture de tous engins (grues, monte-charges...) ainsi que tous travaux complémentaires, raccords, travaux de menuiserie, serrurerie, peinture...
- la validation de la nature du support, le sol devant être adapté à la réception de l'abri : carrelage, plancher ou dallage posé sur dalle béton, au minimum plots bétons de 0.2m3 à chaque point de fixation pour les abris bas (ht<1,8m). Pour les abris hauts (ht>1,8m), dalle béton ferrillée de 13cm d'épaisseur (béton dosé à 350kg/m3) voire une longrine béton de 40 cm de large et 20cm d'épaisseur sous les points d'appui (à nous faire valider). Les accessoires imprévus, les frais supplémentaires de montage inhérents à des circonstances particulières, tels que modifications des ouvertures ou non-conformité aux plans initiaux seront facturés en supplément. Si l'état du chantier ne permet pas aux installateurs de placer lors de leur venue tous les accessoires de manœuvre, les travaux de finition correspondants resteront à la charge du client et tout nouveau déplacement nécessaire sera facturé en supplément. Il est appelé que tous les travaux doivent faire l'objet d'une prise en compte des risques en matière d'hygiène et sécurité spécifiques au chantier, et qu'au besoin l'acheteur s'obligera à établir un plan de prévention avec la société EC'CREATION. Le client doit s'assurer de l'accessibilité au chantier (passage d'une remorque ou semi-remorque), si telle n'est pas le cas, en informer le service commercial.

ARTICLE 12 - ENTRETIEN / VÉRIFICATION

L'entretien de nos produits doit être réalisé régulièrement et conformément au document « conseils d'entretien » disponible notamment sur le site internet www.eccreation.fr. Il est vivement conseillé de souscrire un contrat de vérification périodique de nos produits. Ce contrat comporte la vérification périodique du fonctionnement et de l'état du matériel. Chaque visite fait l'objet d'un compte-rendu établi par l'un de nos techniciens.

ARTICLE 13 - RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ - RÉOLUTION DE LA VENTE - REPRIS DES BIENS ET CLAUSE PÉNALE

13.1 La propriété des marchandises livrées nous est réservée jusqu'au paiement complet du prix de ses accessoires. Loi 80.335 du 12.05.80. De convention expresse, nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, sauf spécification expresse sur la commande en accord avec nos services. 13.2. Nous nous réservons le droit d'interdire toute modification de la marchandise en cas de règlement judiciaire ou de liquidation de biens. 13.3 En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon nous semble nous pourrions demander, en référé, la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages intérêts. La résolution frappera non seulement la commande en cause, mais aussi toutes les commandes impayées antérieures qu'elles soient livrées ou en cours de livraison, et que leur paiement soit échu ou non. Au cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement. De même, lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure. Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons, ou pour toute autre cause, deviendront immédiatement exigibles si nous n'optons pas pour la résolution des commandes correspondantes. L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels. La reprise par nos soins des biens revendiqués impose à l'acheteur l'obligation de réparer le préjudice résultant de la dépréciation et, en tout état de cause, de l'indisponibilité des biens concernés. En conséquence, l'acheteur devra, à titre de clause pénale, une indemnité fixée à 30% du prix convenu par mois de détention des biens repris. Si la résolution du contrat nous rend débiteur d'acomptes préalablement reçus de l'acheteur, il sera en droit de procéder à la compensation de cette dette avec la créance née de l'application de la clause pénale ci-dessus stipulée.

ARTICLE 14 - CONTESTATIONS

En cas de contestation, à défaut de règlement amiable, la seule juridiction compétente sera celle du Tribunal de Commerce de LYON, même en cas d'appel en garantie ou pluralité de défendeurs et quelles que soient les clauses ou stipulations imprimées sur les papiers de commerce de nos cocontractants.

Date :

SIGNATURE DU CLIENT

Porter la mention manuscrite « Bon pour accord » Et cachet commercial

ULTIMES RECOMMANDATIONS

POSEZ VOUS LES QUESTIONS SUIVANTES :

- quelles sont les personnes qui utilisent la piscine ?
- une personne seule pourra-t-elle se baigner avec l'abri ?
- quelles sont les opérations à réaliser pour se baigner quand l'abri couvre ma piscine ? combien de temps cela représente ?
- l'abri peut-il être facilement ventilé ?
- Le bassin peut-il être entièrement découvert ? Si non, que faut-il faire de la façade qui restera au dessus du bassin ?
- est-il aisé de découvrir et de recouvrir sa piscine ? Le guidage est-il efficace ?
- quelles sont les garanties données pour la motorisation ?
- qui est susceptible d'intervenir en cas de problème ? Sous quel délai ?

Mieux vaut anticiper



3 points essentiels pour etre rassurés



1. Sécurisez votre acte d'achat :

- quid des garanties données ?
Une garantie assurance vous protège davantage qu'une garantie fabricant ;
- quid des références du fabricant ?
Ses certifications ?
- la société est elle viable ?

2. Le budget est forcément important, donc achetez le produit qui vous conviendra le mieux au quotidien et ne gaspillez pas votre argent .

3. Notre meilleur conseil : intégrez votre abri à votre environnement et soyez contents durablement !

Commercial : commercial@eccreation.fr

Logistique / SAV : logistique-sav@eccreation.fr

Compatibilité : compta@eccreation.fr



Remarque : certaines des informations figurant dans cette documentation peuvent être incorrectes en raison de modifications apportées aux caractéristiques des produits après impression. Certains des équipements décrits ou présentés peuvent être désormais indisponibles ou disponibles uniquement moyennant un supplément. Avant de passer commande, veuillez consulter votre distributeur agréé Ec'création pour obtenir les informations les plus récentes. Le constructeur se réserve le droit de modifier sans préavis les prix, les coloris, les matériaux, les caractéristiques et les modèles. Enfin les photos ne sont pas contractuelles.



Rejoignez-nous

www.abris-eccreation.fr